



Parc national du Canada

Pukaskwa

Plan directeur



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2014

This publication is also available in English

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Parcs Canada

Parc national du Canada Pukaskwa, plan directeur

Publié aussi en anglais sous le titre : Pukaskwa National Park of Canada, Management Plan
Comprend des références bibliographiques.

Également disponible sur Internet.

ISBN 978-1-100-21403-0

N° de cat. : R61-86/2014E

1. Parc national du Canada Pukaskwa (Ontario) – Direction. I. Titre

FC3064 P84 P37 2014

333.78'30971312

C2014-980027-4

Parks Parcs
Canada Canada

Pukaskwa

Parc national du Canada

Plan directeur



Avant-propos

Fort de ses 100 ans, le réseau des lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation géré par Parcs Canada offre aux Canadiennes et aux Canadiens, de même qu'aux visiteurs de partout dans le monde, la possibilité de profiter pleinement de notre merveilleux pays et d'y vivre des expériences exceptionnelles.

Du plus petit parc national au lieu historique national le plus couru, en passant par l'aire marine nationale de conservation la plus vaste, chacun des trésors nationaux du Canada multiplie les possibilités d'apprécier le patrimoine historique et naturel de notre pays. Ces lieux constituent des sources d'inspiration, de détente, d'apprentissage et de découverte.

En élaborant nos plans d'avenir, nous avons le souci constant de favoriser la création de liens durables avec notre patrimoine et d'encourager des moyens de profiter de nos lieux protégés tout en les préservant pour les générations à venir.

La vision de notre gouvernement est de promouvoir une culture de conservation du patrimoine au Canada en protégeant ces endroits irremplaçables et en offrant aux citoyens des possibilités exceptionnelles de tisser des liens personnels avec notre patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du parc national du Canada Pukaskwa. Je suis très reconnaissante envers les nombreuses personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan, en particulier l'équipe dévouée de Parcs Canada, ainsi que tous les organismes locaux et les personnes qui ont fait preuve d'enthousiasme, de travail acharné, d'esprit de collaboration et d'un sens extraordinaire de l'intendance.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, c'est avec plaisir que j'approuve le plan directeur du parc national du Canada Pukaskwa.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Leona Aglukkaq', written over a horizontal line.

Leona Aglukkaq
*Ministre de l'Environnement et ministre responsable de
Parcs Canada*

Parc National du Canada Pukaskwa Plan Directeur

Ce plan a été recommandé aux fins d'approbation par :



Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Parcs Canada



Robin Lessard
Directeur
Unité de gestion du nord de l'Ontario
Parcs Canada

Résumé

Le présent document constitue le troisième plan directeur du Parc national du Canada Pukaskwa, qui se trouve sur le lac Supérieur près du territoire de plusieurs Premières nations et entre les municipalités de Marathon et de Wawa, en Ontario.

Pukaskwa est situé sur le territoire des Anishinaabek, un peuple de la région du Nord du lac Supérieur qui partage une langue et une culture commune. Ayant ouvert ses portes en tant que parc national en 1983, Pukaskwa représente la région naturelle des Bas-Plateaux boréaux du Centre au sein du Plan du réseau des parcs nationaux du Canada. Il est caractérisé par un relief accidenté, des forêts boréales de pin gris et de bouleau à papier, des rivières tumultueuses et un littoral à couper le souffle. Les visiteurs de Pukaskwa vivent des expériences en nature sauvage au moyen du camping, des randonnées, des programmes d'interprétation et des activités spéciales et ont l'occasion d'en apprendre davantage au sujet des Anishinaabek, des différentes espèces de plantes et d'animaux et des processus naturels. L'attraction par excellence du parc est sa piste côtière de 60 kilomètres et sa route de canotage le long du lac Supérieur.

Le présent plan directeur du Parc national Pukaskwa fournit une nouvelle orientation en ce qui concerne la réalisation du mandat de Parcs Canada, qui prévoit : la préservation des ressources écologiques et culturelles, la favorisation chez le public de la connaissance et de l'appréciation des lieux patrimoniaux qui sont administrés par Parcs Canada et l'offre d'expériences enrichissantes aux visiteurs. Le présent plan a été élaboré en consultation avec les Premières nations de la région du Nord du lac Supérieur et avec les Métis de la rive nord du lac Supérieur. Il a également été élaboré avec la participation de différents partenaires, intervenants, visiteurs, membres de la population et membres du personnel. Ce plan constitue le principal document de responsabilisation envers le public du parc et fournit aux membres du personnel de Parcs Canada un cadre à long terme pour la prise de décisions.

Le présent plan directeur comprend :

- une vision pour le parc;
- trois stratégies clés qui fournissent une orientation concrète pour les dix à quinze prochaines années afin de réaliser la vision;
- deux approches de gestion par secteur qui fournissent une orientation stratégique pour l'anse Hattie (l'avant-pays du parc) et la côte du lac Supérieur;
- une mise à jour du plan de zonage;
- un résumé de l'administration et des opérations;
- un résumé de l'évaluation environnementale stratégique (EES) ayant été réalisée dans le cadre du présent plan directeur;
- une stratégie de mise en œuvre qui présente les mesures prévues.

LA VISION

La vision du Parc national Pukaskwa est une expression écrite de son état souhaité dans l'avenir. L'énoncé de la vision du présent plan directeur décrit un lieu restauré sur le plan écologique qui offre des possibilités de découverte et de divertissement à longueur d'année et dont l'expérience en nature sauvage est significative et mémorable. Pukaskwa est connu, non seulement comme une destination d'une beauté inégalée sur le plus grand lac d'eau douce au monde du point de vue de sa surface, mais également comme le territoire des Anishinaabek qui offre d'importantes possibilités d'apprentissage en ce qui

a trait à leur culture. Les visiteurs de Pukaskwa, de concert avec les partenaires, les intervenants et les collectivités participent activement à l'intendance de ses ressources naturelles et culturelles.

STRATÉGIES CLÉS

Les stratégies clés suivantes fournissent une orientation en vue d'aborder les enjeux et les possibilités associés au parc et tracent la voie pour la mise en œuvre du parc en axant les efforts et les ressources sur la réalisation de la vision.

1. UNE RELATION DURABLE : Honorer les Anishinaabek et les Métis ainsi que leur relation avec la terre connue sous le nom de Pukaskwa.

Cette stratégie consiste à établir une relation mutuellement bénéfique entre les Premières nations des environs et Parcs Canada au moment où ils vont ensemble de l'avant par rapport à la protection et à la mise en valeur du parc. Étant donné que la consultation est un processus continu, le Parc national Pukaskwa établira une structure de comité consultatif sur les questions autochtones et travaillera avec les Premières nations des environs en vue d'assurer une gestion coopérative. Les responsables du parc continueront de s'assurer qu'au moins 50 % des employés du parc sont membres du groupe du Traité Robinson du lac Supérieur (un engagement ministériel) et travailleront avec les Premières nations des environs afin de favoriser l'utilisation du parc dans le cadre d'activités traditionnelles. Ils travailleront également avec des groupes de Premières nations des environs en ce qui concerne leur intérêt et leur participation relativement à l'expérience du visiteur et aux occasions de sensibiliser la population. Lorsque les Métis termineront leurs études sur l'utilisation traditionnelle du territoire, le parc travaillera avec eux afin de consigner leur intérêt pour Pukaskwa pour ainsi leur permettre de déterminer de quelle façon participer aux programmes du parc.

2. UN MILIEU SAUVAGE PRÉSERVÉ : Expérimenter le milieu sauvage de Pukaskwa par le renforcement des écosystèmes.

Cette stratégie prépare le terrain en vue d'expériences mémorables en nature sauvage et afin d'enrichir l'apprentissage des visiteurs et des Canadiens. Parcs Canada fera progresser les responsabilités en matière de préservation du patrimoine par son travail avec les partenaires et les intervenants afin de renforcer les écosystèmes côtiers et intérieurs. Il travaillera en collaboration avec les Premières nations des environs à la gestion des écosystèmes et fera participer les Canadiens et les visiteurs à des activités de protection des écosystèmes par l'utilisation de méthodes qui sont significatives à leurs yeux.

3. UN LIEN « SUPÉRIEUR » : Augmenter la pertinence de Pukaskwa pour les Canadiens

L'objectif de cette stratégie est de favoriser chez un plus grand nombre de Canadiens un sentiment d'attachement à l'égard de Pukaskwa, y compris chez les Canadiens qui ont des parcours et des intérêts différents. Cela signifie que le parc doit travailler à hausser les niveaux de visite, tout en maintenant et en améliorant l'intégrité écologique. Par conséquent, on préparera une mise à jour du plan de marketing dans laquelle on déterminera les segments de marché et on établira les priorités en matière de marketing. On élaborera ensuite des possibilités d'expérience du visiteur qui répondent aux besoins des marchés cibles et qui sont compatibles avec les écosystèmes et les ressources culturelles du parc. Le personnel du parc travaillera avec les Premières nations et les Métis des environs,

les collectivités et les intervenants à positionner le parc en tant que destination unique par des activités de promotion et par l'utilisation d'une image distinctive.

GESTION PAR SECTEUR

Bien que les stratégies clés touchent le parc national Pukaskwa dans son ensemble, les secteurs suivants du parc méritent l'attention particulière de la direction :

1. Anse Hattie

L'anse Hattie, qui constitue l'avant-pays du parc, permet aux visiteurs de faire l'expérience du caractère sauvage du parc en offrant des excursions d'une journée et des possibilités en matière de camping. L'actuel plan conceptuel de l'anse Hattie fera l'objet d'un examen qui portera, entre autres, sur les utilisations, les services, les installations et les activités, et élaborera un nouveau plan conceptuel à partir des renseignements tirés de l'évaluation de l'expérience du visiteur. Des programmes et des activités seront élaborés en collaboration avec les groupes des Premières nations, les partenaires et les intervenants afin d'accroître la connaissance du patrimoine naturel et culturel et d'inviter à la découverte de l'arrière-pays.

2. Côte du lac Supérieur

La côte du lac Supérieur est l'attraction par excellence de Pukaskwa. Partie intégrante du plus long tronçon sans route de la côte des Grands Lacs, ce secteur offre des occasions d'attirer les gens qui s'intéressent aux activités nautiques et terrestres. Le parc national Pukaskwa collaborera avec différents partenaires et intervenants en matière de protection et de surveillance des ressources et continuera d'investir dans les mesures de rétablissement liées aux espèces en péril – y compris le caribou des bois et une plante connue sous le nom de chardon de Pitcher – qui sont présentes sur la côte du lac Supérieur. En mobilisant la population au moyen d'occasions de sensibilisation dans les médias modernes et traditionnels, on s'assure que la côte du lac Supérieur et son image iconique seront présentes dans le cœur et l'esprit des Canadiens et des Canadiennes.

Les stratégies clés et les approches de gestion du secteur sont accompagnées par des cibles indiquant le résultat désiré pour chacun des objectifs. Ces cibles reflètent les attentes en matière de rendement (appelé le « cadre de mesure du rendement ») que l'on a établies relativement aux lieux patrimoniaux protégés. Elles seront utilisées comme guide afin de favoriser davantage la planification stratégique et le développement de programmes à Pukaskwa.

Le zonage du parc, qui attribue des niveaux de protection aux différents secteurs du territoire en fonction du niveau d'activité que l'on peut y maintenir, sera employé comme outil de gestion afin d'améliorer l'expérience du visiteur et de fournir une orientation en matière de gestion du territoire. Le système de gestion du territoire de Parcs Canada permet également la désignation de sites vulnérables sur le plan environnemental et culturel, y compris les espèces rares ou menacées et un grand nombre de formations rocheuses situées dans le parc et connues sous le nom de « puits de Pukaskwa » dans le cadre de l'histoire culturelle de Anishinaabek.

Parcs Canada poursuivra sa surveillance afin d'établir des rapports sur les perspectives offertes aux Premières nations et aux Métis des environs, l'état des écosystèmes du parc, les ressources culturelles, l'expérience du visiteur et la sensibilisation du public, de même que sur l'efficacité des mesures de gestion qu'il met en œuvre à Pukaskwa.

Le Plan de gestion du parc national de Pukaskwa vise à orienter la gestion du parc pour en faire un lieu aimé et apprécié par un plus grand nombre de Canadiens qui ont trouvé, dans son cadre naturel intemporel et majestueux, une fenêtre sur le Canada et une façon de favoriser la découverte.

Table des matières

Avant-propos	i
Recommandations	ii
Sommaire	iii
1.0 Introduction	
1.1 Fondements législatifs et politiques de la planification de la gestion	1
1.2 Une approche de gestion intégrée	1
1.3 Objectif de ce plan de gestion	2
1.4 Élaboration de ce plan de gestion	2
2.0 Un lieu d'importance nationale et régionale	
2.1 Rôle de Pukaskwa dans le plan de réseau des parcs nationaux	7
2.2 Valeurs du patrimoine naturel et culturel	7
2.3 Influence régionale : Obligations actuelles en matière de gestion	
2.3.1 Protection des espèces en péril	8
2.3.2 Collaboration avec nos voisins	9
2.3.3 Intendance conjointe des Grands Lacs	9
3.0 Contexte de planification actuel	
3.1 Histoire du parc	12
3.2 Contexte géographique	13
3.3 Contexte biophysique	14
3.4 Contexte historique	14
3.5 État du parc	
3.5.1 Perspectives contemporaines des Premières nations.	16
3.5.2 Intégrité écologique	16
3.5.3 Ressources culturelles	17
3.5.4 Rapprochement avec le parc : expérience du visiteur.	17
3.5.5 Rapprochement avec le parc : sensibilisation du public.	19
3.5.6 Relations avec les intervenants et les partenaires.	20
4.0 Vision du Parc national du Canada Pukaskwa	21
5.0 Stratégies principales	
5.1 Une relation durable : Honorer les Anishinaabek et les Métis ainsi que leur relation avec la terre connue sous le nom de Pukaskwa	23
5.2 Un milieu sauvage préservé : Expérimenter le milieu sauvage de Pukaskwa dans des écosystèmes renforcés	26
5.3 Un lien « supérieur » : Rendre Pukaskwa plus pertinent pour les Canadiens	28
6.0 Gestion des secteurs	
6.1 Anse Hattie.	30
6.2 Côte du lac Supérieur	32
7.0 Partenariats et participation du public	34
8.0 Zonage des parcs	
8.1 Zone I – Préservation particulière	35
8.2 Zone II – Milieu sauvage	39
8.3 Zone III – Environnement naturel.	39

8.4	Zone IV – Activités récréatives extérieures.	.	.	.	40
8.5	Zone V – Services du parc.	.	.	.	40
8.6	Sites écologiquement et culturellement fragiles	.	.	.	40
9.0	Administration et opérations				
9.1	Infrastructure et installations	.	.	.	44
9.2	Gérance de l’environnement	.	.	.	44
10.0	Surveillance et établissement de rapports.	.	.	.	46
11.0	Résumé de l’évaluation environnementale stratégique	.	.	.	47
12.0	Références	.	.	.	50
	Annexe A : Mesures prévues	.	.	.	51
	Annexe B : Résumé des engagements ministériels	.	.	.	57
	Annexe C : Espèces en péril	.	.	.	60
	Annexe D : Glossaire	.	.	.	61

1.0 Introduction

Le parc national Pukaskwa fait partie d'un réseau de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation détenus en fiducie par l'Agence Parcs Canada et administrés pour le peuple canadien. Parcs Canada travaille à favoriser, par l'intermédiaire d'expériences significatives, le fort sentiment d'attachement qu'éprouvent les Canadiens pour ces lieux et travaille afin d'assurer leur protection de façon à ce qu'ils ne soient pas altérés pour les générations actuelles et futures.

À l'appui de ses travaux, Parcs Canada produit un plan de gestion pour chacun des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux du Canada. Un plan de gestion est un outil stratégique tourné vers l'avenir et utilisé afin d'orienter la gestion et le fonctionnement à long terme de ces lieux. Les plans de gestion couvrent une période de dix à quinze ans et font l'objet d'un examen tous les dix ans afin d'assurer que la vision, les objectifs et les mesures qu'ils prévoient demeurent pertinents pour les Canadiens. Les plans de gestion sont déposés au Parlement et constituent le principal outil de responsabilisation dont Parcs Canada doit se servir pour rendre des comptes au public canadien.

1.1 FONDEMENTS LÉGISLATIFS ET POLITIQUES DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION

Les lois fédérales et les politiques officielles orientent la gestion de l'ensemble des lieux protégés détenus et/ou administrés par Parcs Canada. En ce qui a trait aux parcs nationaux, la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) et la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2000) sont les deux mesures législatives du gouvernement fédéral qui définissent le mandat et les responsabilités de l'Agence en ce qui a trait à la protection des ressources dont elle est responsable.

Les *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada (y compris la « Politique sur les Parcs nationaux ») et son *Plan d'entreprise* orientent le personnel devant s'acquitter de ces responsabilités. Les *Principes directeurs* fournissent la philosophie et l'approche sous-jacentes en ce qui a trait à la gestion de ces lieux. Ils comprennent le principe fondamental de l'intégrité écologique et commémorative, qui doit avoir préséance dans la gestion des lieux patrimoniaux, et des politiques précises relativement à l'établissement, à la planification, au zonage et à la protection des écosystèmes du parc dans le cadre de la Politique sur les Parcs nationaux. Le *Plan d'entreprise* établit des cibles de rendement, tandis que les plans de gestion déterminent les objectifs à atteindre par rapport à celles-ci.

1.2 UNE APPROCHE DE GESTION INTÉGRÉE

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Agence Parcs Canada

Le mandat de parcs Canada établit l'orientation générale de l'Agence. Le résultat stratégique, ou résultat désiré, qui découle de ce mandat est le suivant : « Grâce à des expériences significatives, les Canadiens et Canadiennes ont un lien solide avec leurs

parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain. »

Parcs Canada exerce son mandat des façons suivantes :

- **Conservation des ressources patrimoniales** – Conservation pour les Canadiens dont les ressources naturelles et culturelles sont directement liées aux raisons d'établissement d'un parc ou d'une aire marine de conservation ou aux raisons de désignation d'un lieu historique;
- **Favoriser l'appréciation et la compréhension du public** – Entrée en contact avec les Canadiens à la maison, dans leurs lieux de loisir et au sein de leurs collectivités grâce à des initiatives de communication et de formation conçues afin d'accroître leur sensibilisation, leur compréhension et leur appréciation de l'importance des lieux patrimoniaux nationaux du Canada et des raisons pour lesquelles ces lieux devraient être protégés et mis en valeur. Par la mobilisation d'intervenants et l'incitation d'un leadership partagé dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'orientation future de l'Agence, Parcs Canada cherche également à élargir sa base de soutien;
- **L'apprentissage et le divertissement au moyen d'expériences enrichissantes pour les visiteurs** – La somme des interactions personnelles d'un visiteur avec un lieu patrimonial protégé, une interaction qui éveille ses sens, touche ses émotions, stimule son esprit et lui donne un sentiment d'attachement envers ces lieux.

Un principe clé de l'approche de Parcs Canada envers la gestion est la prestation de façon intégrée des trois éléments de son mandat, ce qui signifie que les éléments s'appuient mutuellement et que les mesures sont prises de manière interdépendante. Par conséquent, ce plan de gestion a été reformulé afin d'assurer l'intégration de ces éléments.

1.3 OBJECTIF DE CE PLAN DE GESTION

Ce plan de gestion est le troisième qu'a adopté le Parc national Pukaskwa depuis la signature par les gouvernements du Canada et de l'Ontario de l'accord créant le Pukaskwa en 1978. Il remplace le *Plan directeur du parc national Pukaskwa* qui a été approuvé et déposé au Parlement en 1996. Fournissant des directives claires en ce qui a trait à la gestion et au fonctionnement du site au cours des dix à quinze prochaines années, ce plan de gestion est un document stratégique à partir duquel les opérations ultérieures de planification, de mise en œuvre, de surveillance et d'établissement de rapports seront effectuées. Il constituera également un outil essentiel pour la prise de décision et orientera les plans d'affaires de l'unité de gestion du Nord de l'Ontario. Il vise à ce que les mesures proposées soient réalisables en fonction de la capacité financière de l'unité de gestion au moment de l'approbation.

1.4 ÉLABORATION DE CE PLAN DE GESTION

Ce plan de gestion a été élaboré par une équipe de planification ayant été nommée par le Directeur de l'unité de gestion du Nord de l'Ontario, qui comprend des membres du personnel du parc, de l'unité de gestion et du Bureau national de Parcs Canada. Ce processus, qui a commencé avec la production du *Rapport sur l'état du Parc* (2010)

comprenait un examen du plan de 1996 et une analyse des enjeux, des possibilités, des éléments de vision et des stratégies clés.

La mobilisation active de la population en ce qui a trait aux pratiques en matière de politiques, de planification et de gestion constitue un principe directeur fondamental des opérations de Parcs Canada. Ce plan de gestion reposait sur un processus de consultation ayant été mené auprès des Premières nations et des Métis de la rive nord du lac Supérieur. Les partenaires, les intervenants et le grand public ont aussi participé aux discussions concernant la planification de la gestion et l'avenir du parc. Ce plan a été élaboré dans un esprit de collaboration afin d'atteindre les objectifs mutuellement compatibles.

La participation des Premières Nations de la région du Nord du lac Supérieur est d'une importance critique pour le développement et le fonctionnement du parc. Ces Premières nations comprennent : les Ojibways de la Première nation de Pic River, la Première nation de Pic Mobert, la Première Nation de Michipicoten, la Première nation Pays Plat, la Première nation Long Lake #58, la Première nation Kiashke Zaaging Anishinaabek (Gull Bay), la Première Nation Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), la Première nation Bingwi Neyaashi Anishinaabek (Sand Point), la bande indienne de Red Rock, la Première nation d'Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek (Lake Nipigon), la Première nation Whitesand et la Première Nation de Fort William.

Dans le cadre des discussions concernant la création du parc dans les années 70, des engagements ministériels ont été pris envers les bénéficiaires du Traité Robinson du lac Supérieur. L'annexe B présente un résumé de ces engagements ministériels. Parcs Canada est responsable de ces engagements. Ils consistent, entre autres, à garantir le maintien des droits prévus par les traités (chasse et pêche) et la poursuite des activités de trappage dans le parc national, à offrir aux Autochtones un accès gratuit au parc afin de pratiquer ces activités et à fournir des permis de camping gratuits aux Autochtones qui pêchent au lac Supérieur. Ces engagements sont toujours respectés aujourd'hui. De plus, un objectif de taux d'emploi de 50 % (au minimum) de membres de la Première nation du Nord du lac Supérieur a été garanti. Des réunions visant à discuter de la nature et de la portée du plan de gestion ont été tenues afin d'assurer que ces engagements ne sont pas compromis, tout en donnant l'occasion de discuter de propositions précises, y compris le rôle que pourraient jouer les Premières nations des environs dans la gestion du parc, ainsi que leur engagement, à titre de partenaires, envers la protection patrimoniale, la sensibilisation du public et les possibilités d'expérience du visiteur.

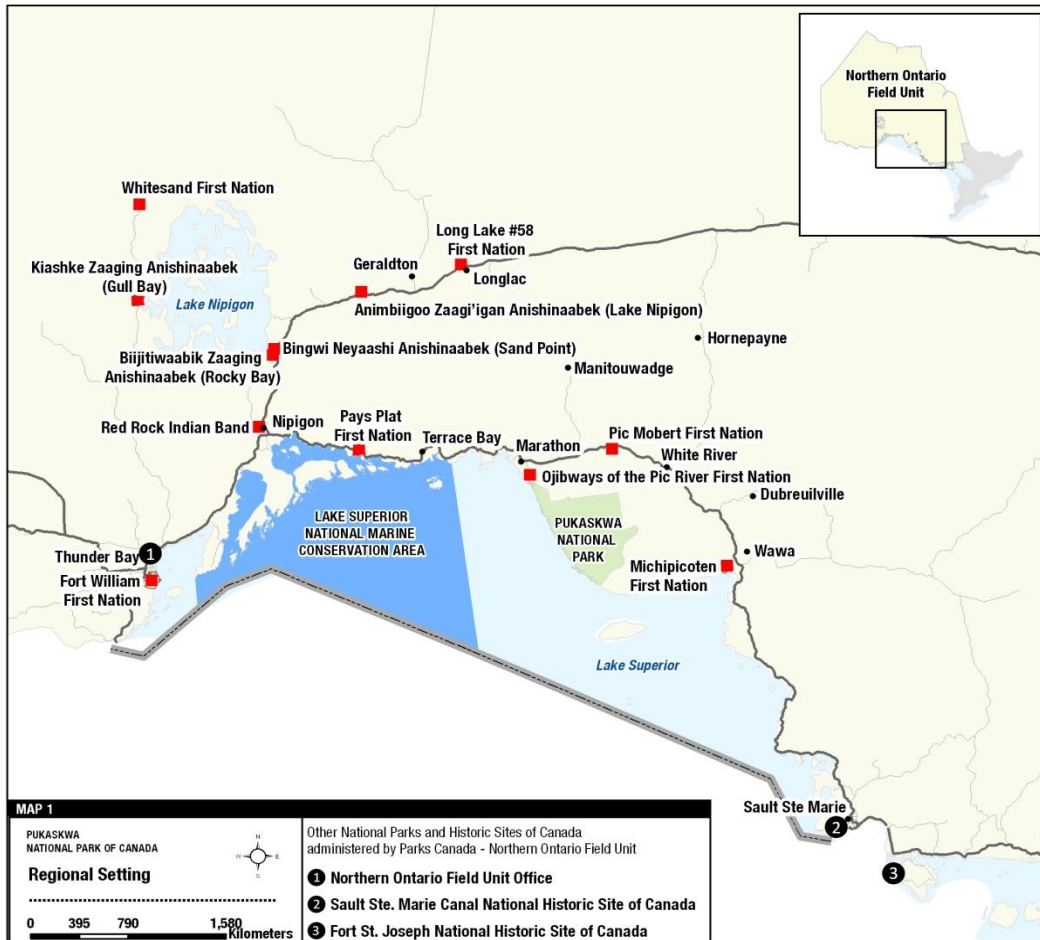
L'établissement de contacts officiels entre les Premières nations des environs et les représentants locaux de la Métis Nation of Ontario afin de discuter de la planification de la gestion a eu lieu en septembre 2009 et des réunions ont été tenues en 2010 et en 2011. Les représentants de neuf Premières nations, et ceux de la Métis Nation of Ontario, ont exprimé leur volonté de participer à des consultations en personne. Les représentants de trois autres Premières nations n'ont pas jugé nécessaires la tenue de consultations par rapport à ce plan, mais ont tout de même indiqué qu'elles souhaitent qu'on les garde informées. En ce qui a trait aux Premières nations et aux Métis qui ont demandé à être consultés, des discussions ont été tenues dans un esprit de respect et de bonne foi relativement à la portée du plan et aux intérêts et préoccupations de chacun des groupes. Ces intérêts et ces préoccupations touchaient, entre autres, les possibilités d'emploi, de formation et d'avancement, les occasions de partenariat, les possibilités entrepreneuriales et la tenue dans le parc d'activités traditionnelles, comme des

cérémonies et d'autres événements. Ces intérêts et ces préoccupations ont été traités dans la section sur les objectifs et les mesures du présent plan de gestion.

Des consultations avec des représentants locaux des Premières nations et des Métis ont eu lieu dans le respect de leurs protocoles de consultations. Les consultations relativement à ce plan de gestion sont terminées. Afin de poursuivre les efforts visant la pleine participation des Premières nations à la gestion coopérative du parc, de même qu'aux activités et à la programmation du parc, les discussions concernant les opérations du parc se poursuivront. Les discussions avec la communauté Métis se poursuivront alors que Parcs Canada travaille à approfondir sa compréhension des intérêts des Métis dans la région de Pukaskwa.

Les consultations auprès du grand public ont commencé au printemps de 2010. Un bulletin d'information a été distribué sur la rive nord du lac Supérieur et comprenait des messages par courrier adressés aux groupes des Premières nations et des Métis, de même qu'aux partenaires et aux intervenants. Ces renseignements sont également accessibles sur le site Web de Parcs Canada (www.pc.gc.ca/pukaskwa) et des options pour la présentation des commentaires sont mises à la disposition des visiteurs. En plus des réunions tenues sur une base continue avec les collectivités locales, une séance d'information publique portes ouvertes et des réunions avec les intervenants clés ont aussi été organisées au printemps, à l'été et à l'automne 2010. Ces dernières comportaient des séances de discussion en personne avec les Friends of Pukaskwa (un groupe de bénévoles qui soutiennent le fonctionnement du parc), les prestataires de services touristiques locaux, le Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario et les municipalités de Marathon et de White River.

Les commentaires reçus dans le cadre du processus de consultation auprès des Premières nations, des Métis, des partenaires, des intervenants et du grand public ont été soigneusement examinés par l'équipe de planification dans le cadre de l'élaboration du présent plan.



<p>Northern Ontario Field Unit</p> <p>Whitesand First Nation Kiashke Zaaging Anishinaabek (Gull Bay) Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay) Red Rock Indian Band Lake Nipigon Nipigon Bingwi Neyaashi Anishinaabek (Sand Point) Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek (Lake Nipigon) Geraldton Long Lake #58 First Nation</p>	<p>Unité de gestion du Nord de l'Ontario</p> <p>Première nation Whitesand Première nation Kiashke Zaaging Anishinaabek (Gull Bay) Première nation Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay) Bande indienne de Red Rock Lac Nipigon Nipigon Première nation Bingwi Neyaashi Anishinaabek (Sand Point) Première nation Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek</p>
--	--

<p>Longlac Hornepayne Manitouwadge Pays Plat First Nation Terrace Bay Marathon Pic Mober First Nation White River Obibways of the Pic River First Nation Dubreuilville Wawa Sault-Ste-Marie Michipicoten First Nation PUKASKWA NATIONAL PARK LAKE SUPERIOR NATIONAL MARINE CONSERVATION AREA Lake Superior Thunder Bay Fort William First Nation</p> <p>MAP 1 PUKASKWA NATIONAL PARK OF CANADA Regional Setting Kilometers</p> <p>Other National Parks and Historic Sites of Canada – Northern Ontario Field Unit</p> <p>Northern Ontario Field Unit Office Sault Ste. Marie Canal National Historic Site of Canada Fort St. Joseph National Historic Site of Canada</p>	<p>(Lake Nipigon) Geraldton Première nation Long Lake #58 Longlac Hornepayne Manitouwadge Première nation Pays Plat Terrace Bay Marathon Première nation de Pic Mober White River Ojibwés de la Première nation de Pic River Dubreuilville Wawa Sault-Ste-Marie Première nation de Michipicoten PARC NATIONAL PUKASKWA AIRE MARINE NATIONALE DE CONSERVATION DU LAC SUPÉRIEUR Lac Supérieur Thunder Bay Première nation de Fort William</p> <p>CARTE 1 PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA Cadre régional Kilomètres</p> <p>Autres parcs nationaux et lieux historiques du Canada administrés par Parcs Canada – Unité de gestion du Nord de l'Ontario</p> <p>Bureau de l'unité de gestion du Nord de l'Ontario Lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste- Marie Lieu historique national du Canada Fort-St. Joseph</p>
--	--

2.0 Un lieu d'importance nationale et régionale

Traverser le pont qui surplombe la Première nation de Pic River et mène à l'entrée du parc permet de pénétrer dans un monde où règnent les rythmes de la nature. Que ce soit par le camping, la randonnée, la promenade en canoë ou en discutant avec les interprètes, il est possible de découvrir les paysages et les sons de ce lieu d'une beauté sauvage où la grande forêt nordique de pin gris, de bouleau à papier et d'épinettes noires rencontre les spectaculaires promontoires rocheux et anses abritées du lac Supérieur, le plus grand des Grands Lacs. Ce territoire abrite les Anishinaabek et offre la possibilité d'en apprendre davantage sur leur mode de vie et d'y en faire l'expérience. Il s'agit d'un monde inspirant dans lequel chaque panorama et chaque perspective expriment le talent artistique de la nature et où notre expérience devient plus concrète en raison du respect que nous inspire désormais ce territoire, les gens qui y habitent et la puissance des processus naturels.

2.1 RÔLE DE PUKASKWA DANS LE PLAN DU RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX

Le Parc national Pukaskwa (Carte 1) est protégé et mis en valeur au bénéfice des Canadiens qui représentent la région naturelle des Bas-Plateaux boréaux du Centre du Canada. Les Bas-Plateaux boréaux du Centre, l'une des trente-neuf régions terrestres du Plan du réseau des parcs nationaux du Canada s'étend du Nord de la Saskatchewan à l'ouest du Québec – une immense étendue de forêt boréale dans le bouclier canadien. Pukaskwa est le seul parc du système national qui représente cette région naturelle.

La région du lac Supérieur compte de nombreux parcs provinciaux et locaux. Ceux qui sont situés à proximité sont les suivants : le parc provincial White Lake, le parc provincial Neys, le parc provincial Obatanga et le parc provincial lac Supérieur au sud de Wawa. En tant que seul parc national de la région, Pukaskwa est particulièrement bien placé pour favoriser les possibilités de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel d'importance nationale de façon complémentaire à la portée et à l'objectif des autres lieux protégés par des façons qui prévoient la présentation d'histoires qui intéressent les Canadiens.

2.2 VALEURS DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Le Parc national Pukaskwa est surtout connu pour sa côte montagneuse accidentée accentuée par le littoral d'un ancien substrat rocheux en granite et des plages de sable et de galets isolées. Les hauts sommets rocheux, comme le mont Tip Top qui constitue l'un des plus points les plus élevés en Ontario avec ses 646 mètres, contribuent à l'unicité de ce lieu. La région intérieure du lac Supérieur qui compte plus de 950 petits et moyens lacs sert d'habitat à l'omble de fontaine, au jaune doré et au grand brochet. L'omble de fontaine et l'esturgeon jaune vivent dans les rivières et les ruisseaux à fort débit qui trouvent leur chemin à travers une série de 22 bassins versants dans le parc jusqu'aux anses abritées et aux promontoires de granite du lac Supérieur. En plus des espèces que l'on trouve traditionnellement dans la forêt boréale – l'original, l'ours noir, le loup et le lynx – Pukaskwa abrite l'une des dernières populations de caribous des bois du bassin des grands Lacs. La couverture forestière mixte est complétée par une flore rare ou unique, notamment les espèces végétales arctiques-alpines qui s'accrochent aux substrats exposés, une espèce végétale menacée connue sous le nom de chardon de Pitcher qui occupe les dunes côtières et d'autres espèces rares comme le cypripède œuf-de-passereau, la Listère boréale et l'airelle à feuilles membraneuses, un arbuste que l'on ne trouve nulle part ailleurs en Ontario.

Bien que le Parc national Pukaskwa ait été créé comme parc national en raison de sa valeur patrimoniale naturelle, il a une valeur patrimoniale culturelle qui mérite d'être soulignée. Pukaskwa est situé sur le territoire traditionnel des Anishinaabek, les peuples de la région du Nord du lac Supérieur qui partagent une langue et une culture commune. Cette région est principalement associée aux modes de vie traditionnels et à l'histoire de ces peuples. Effectivement, certains aînés anishinaabe croient que cette histoire commence au moment où créateur les a placés ici, sur l'île de la Tortue, dans les millénaires passés. Les ressources patrimoniales concrètes les plus importantes sont les pétroglyphes, que l'un des aînés anishinaabe décrit comme étant des *Maandawaab-kinganan* ou des « formations rocheuses singulières » et qui sont localement connus sous le nom de puits de Pukaskwa. Les sites archéologiques et les collections d'artefacts sont des preuves supplémentaires du mode de vie généralement nomade des habitants de la rive nord. Bien que les études sur place aient jusqu'à maintenant mis l'accent sur le littoral, il n'est pas impossible que la pêche et la chasse aient à certain moment été plus abondantes dans la région, ce qui laisse entendre un potentiel élevé en matière de ressources archéologiques intérieures présentant une importante valeur culturelle.

Plus récemment, Pukaskwa a été associé aux secteurs de l'exploration, de l'acte de règlement de succession, de l'industrie, du commerce et du tourisme. Cela se manifeste dans les lieux archéologiques, les documents d'archives, la tradition et les histoires orales et les autres ressources qui comprennent les cabanes et les camps qui sont souvent associés avec l'abattage sur la Pukaskwa River. La plupart des histoires orales datant d'avant l'arrivée des Européens ont été consignées pour Parcs Canada pendant la période de création du parc et continuent de l'être aujourd'hui. Un aspect moins connu, qui présente toutefois du potentiel par rapport aux activités du parc et à la collaboration entre les voisins, est la manifestation des valeurs contemporaines des communautés des Premières nations à travers les activités culturelles tenues dans le parc.

Regroupés, Pukaskwa offre un environnement unique de forêt boréale et de rivages sauvages regorgeant de possibilités exceptionnelles en matière de découverte, d'apprentissage et de divertissement.

2.3 INFLUENCE RÉGIONALE : OBLIGATIONS ACTUELLES EN MATIÈRE DE GESTION

2.3.1 Protection des espèces en péril

Dans la région du lac Supérieur, Pukaskwa joue un rôle important dans l'intendance écologique. Ce rôle est démontré par les responsabilités de l'Agence en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) (2002), qui prévoit la protection et le rétablissement des espèces qui sont inscrites dans le registre fédéral comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante sur ce territoire. Parcs Canada a dirigé l'élaboration de la stratégie de rétablissement du chardon de Pitcher et participe à l'élaboration de stratégies de rétablissement pour les autres espèces en péril qui vivent à Pukaskwa (Annexe C). On déploie des efforts concertés afin de gérer le chardon de Pitcher et le caribou des bois à Pukaskwa. Des habitats essentiels ont été désignés dans le contexte de la LEP pour le chardon de Pitcher à Pukaskwa et seront pris en considération par rapport aux autres espèces énumérés dans la LEP que l'on trouve dans le parc.

2.3.2 Collaboration avec nos voisins

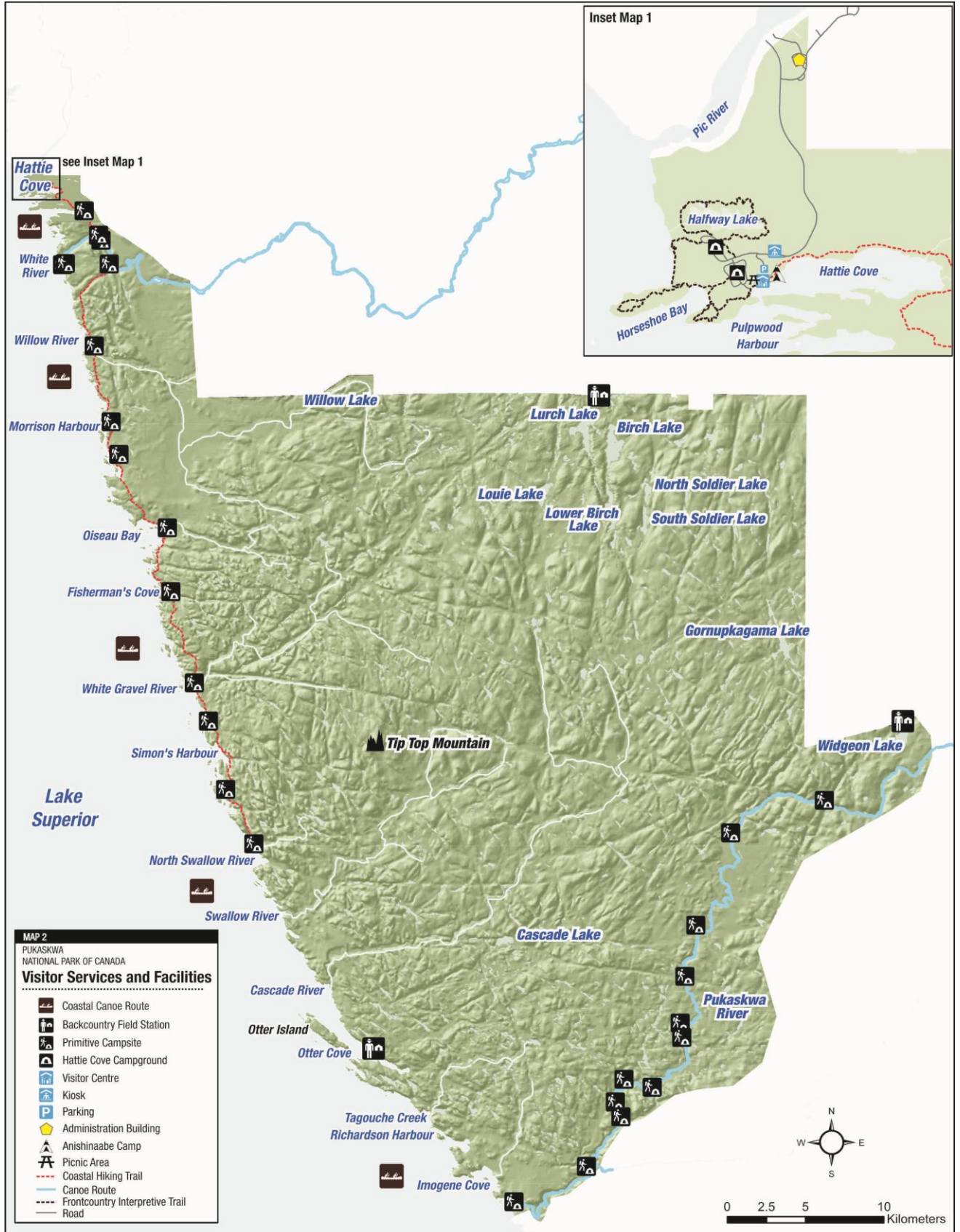
En vue de respecter ses engagements envers les Premières nations de la partie nord du lac Supérieur, Pukaskwa travaille en étroite collaboration avec les quatre Premières nations qui vivent à proximité du parc. Le parc commence à travailler en vue de faire participer ces Premières nations au processus de gestion, d'encourager les activités qu'elles mènent dans le parc et de reconnaître la richesse culturelle qu'apportent les Premières nations au parc.

Pukaskwa travaille en étroite collaboration avec les « Friends of Pukaskwa », une association coopérative, afin d'atteindre certains objectifs communs, y compris en matière d'événements communautaires et de promotion. Le Parc national Pukaskwa a commencé à renforcer ses liens avec les municipalités locales en participant à l'échelle locale à des événements, à des réunions régulières et à des études afin de mieux comprendre les intérêts locaux.

Pukaskwa dispose de plusieurs accords avec d'autres ordres de gouvernement. Le parc a établi une entente sur la gestion des incendies avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario afin d'assurer que les terres du parc et les valeurs des intervenants sur les terres publiques sont protégées contre les incendies de forêt accidentels et non désirés dans une zone de 10 kilomètres de chaque côté des limites du parc (cinq kilomètres de chaque côté des limites). Le « [Groupe de travail sur la zone de collaboration] » établi en 2006 offre une tribune de discussion libre relativement au parc, à l'industrie forestière, au ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, au [Comité paritaire de gestion de la région de White River] et aux Ojibways de la Première nation de Pic River. Le parc soutient l'étiquetage de l'esturgeon jaune et le projet de surveillance lancé en 2006 par le Anishinabek/Ontario Fisheries Resource Centre (A/OFRC).

2.3.3 Intendance conjointe des Grands Lacs

L'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs établit les paramètres pour l'intendance conjointe des bassins hydrographiques des Grands Lacs. Parcs Canada joue un rôle dans la protection et l'intendance du lac Supérieur par sa collaboration avec d'autres ministères fédéraux (du Canada et des États-Unis), des gouvernements provinciaux et étatiques et des gouvernements des Premières nations ou des gouvernements tribaux des É.-U. De façon plus particulière, le Parc national Pukaskwa travaille avec son « jumeau », le parc Pictured Rocks National Lakeshore au Michigan afin d'entreprendre des projets conjoints et de partager des renseignements.



Inset Map 1

Carton intérieur 1

<p>Pic River Halfway Lake Hattie Cove Horseshoe Bay Pulpwood Harbour see Inset Map 1 Hattie Cove White River Willow River Morrison Harbour Willow Lake Lurch Lake Birch Lake Louie Lake Lower Birch Lake North Soldier Lake South Soldier Lake Oiseau Bay Fisherman's Cove White Gravel River Gornupkagama Lake Simon's Harbour Tip Top Mountain Widgeon Lake Lake Superior North Swallow River Swallow River Cacade Lake Cascade River Otter Island Pukaskwa River Otter Cove Tagouche Creek Richardson Harbour Imogene Cove MAP 2 PUKASKWA NATIONAL PARK OF CANADA Visitor Services and Facilities Coastal Canoe Route Backcountry Field Station Primitive Campsite Hattie Cove Campground Visitor Centre Kiosk Parking Administration Building Anishinaabe Camp Picnic Area Coastal Hiking Trail Canoe Route Frontcountry Interpretive Trail Road Kilometers</p>	<p>Pic River Lac Halfway Anse Hattie Baie Horseshoe Havre Pulpwood voir le carton intérieur 1 Anse Hattie Rivière White Rivière Willow Havre Morrison Lac Willow Lac Lurch Lac Birch Lac Louie Lac Birch inférieur Lac North Soldier Lac South Soldier Baie de l'Oiseau Anse Fisherman's Rivière White Gravel Lac Gornupkagama Havre Simon's Mont Tip Top Lac Widgeon Lac Supérieur Rivière North Swallow Rivière Swallow Lac Cascade Rivière Cascade Rivière Pukaskwa de l'île Otter Anse Otter Crique Tagouche Havre Richardson Anse Imogene CARTE 2 PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA Services et installations pour les visiteurs Passage pour canots le long de la côte Station expérimentale de l'arrière-pays Emplacement de camping rustique Camping de l'anse Hattie Centre d'accueil Kiosque Stationnement Immeuble administratif Campement anishinaabe Aire de pique-nique Piste côtière Voie pour les canots Sentier d'interprétation de l'avant-pays Route kilomètres</p>
--	--

3.0 Contexte de planification actuel

[Traduction]

[Nous avons fait] une excursion en nature en septembre au Parc national Pukaskwa sur le littoral du lac Supérieur un merveilleux paradis immaculé où nous avons fait du kayak et du camping en plus de pêcher, de manger et d'avoir du plaisir pendant une semaine. La beauté de cette excursion réside dans le fait qu'il s'agissait de ma première excursion en kayak depuis que je suis tombé malade et c'est d'ailleurs ce qui l'a rendu d'autant plus mémorable. Faire du kayak au long de la plage symbolise pour moi le retour au calme et à la sérénité, dans un endroit où la beauté est partout.

William Brock, visiteur du parc (utilisé avec permission)

Cette section fournit des renseignements contextuels au sujet de l'histoire du Parc national Pukaskwa et de ses caractéristiques géographiques, biophysiques et historiques. Des observations sont effectuées concernant les perspectives contemporaines des Premières nations et des Métis, l'intégrité écologique, l'expérience du visiteur, la sensibilisation du public et la mobilisation des intervenants et des partenaires. Des enjeux et des défis correspondants sont indiqués s'il y a lieu.

3.1 HISTOIRE DU PARC

Le territoire qui est maintenant connu sous le nom de Parc national Pukaskwa a été désigné pour la première fois comme emplacement possible d'un parc national au milieu des années 60. À ce moment, son éventuelle désignation comme parc national fournissait l'occasion de protéger et de mettre en valeur un territoire de forêt boréal dans une région qui ne comptait aucun parc national à l'époque. Les discussions entre le gouvernement du Canada et de l'Ontario ont commencé à l'hiver de 1970. En avril 1971, un *accord d'intention* prévoyait une disposition selon laquelle le Canada devrait négocier avec les Premières nations les droits qui leur seraient accordés dans le parc proposé. Les réunions initiales rassemblaient le Canada, les Premières nations du Traité Robinson-Supérieur et l'Union des Indiens de l'Ontario. Plusieurs engagements ministériels ont été pris envers le groupe du Traité Robinson-Supérieur afin d'assurer le maintien des droits prévus par le traité dans le parc, des activités de trappage, des accords sur l'emploi et des autres bénéfiques. Les engagements ministériels sont résumés à l'Annexe B du présent Plan de gestion. Un examen complet des engagements ministériels est désigné comme mesure dans le cadre du présent Plan de gestion. Le transfert de la propriété des terres du gouvernement de l'Ontario au gouvernement du Canada a eu lieu en 1978 et le Parc national Pukaskwa a officiellement ouvert ses portes au public en 1983.

Pukaskwa a principalement été présenté comme un parc sauvage offrant des services de camping et des services aux visiteurs dans l'avant-pays (anse Hattie) et des installations limitées dans l'arrière-pays. Des plans d'interprétation ont été élaborés avec les années relativement à l'avant-pays et à l'arrière-pays, ce qui a généré, par rapport à l'expérience du visiteur, des occasions pour lesquelles les éléments centraux sont toujours valides aujourd'hui : « le caractère intemporel », « la puissance des processus naturels », « l'ordre naturel » et la « l'essence omniprésente de la nature ». On fait systématiquement la promotion du parc en tant que « la rive sauvage d'une mer intérieure », en misant sur le littoral iconique du lac Supérieur. Un ajout important a été

l'élaboration d'un programme d'interprétation associé à l'histoire et à la culture des Anishinaabek.

En raison des déclarations en suspens relativement aux droits et aux titres autochtones, le Parc national Pukaskwa n'est pas encore visé par la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

3.2 CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

Le Parc national Pukaskwa est situé sur la rive nord du lac Supérieur (Carte 2). Il est situé dans la région visée par le du Traité Robinson-Supérieur et dans le territoire traditionnel des Premières nations de la région du nord du lac Supérieur. Le territoire des Ojibways de la Première nation de Pic River est adjacent au parc et celui de la Première nation de Pic Moberg est situé au nord-est, près du parc. Le principal accès au parc pour les membres du personnel et les visiteurs passe par le territoire de la communauté de Pic River. La Métis Nation of Ontario dessert les Métis de cette région et a mis sur pied des comités consultatifs régionaux.

À proximité du Parc national Pukaskwa se trouvent les municipalités de Marathon à l'ouest, de Wawa au sud-est et de White River au nord-est. Ces collectivités locales, dont la population varie de 1 000 à 5 000 habitants, ont été fondées en raison de l'industrie forestière, des pâtes et papier et de l'exploitation minière. La route Transcanadienne (autoroute 17) longe le parc et donne accès aux petites localités, aux sites d'exploitation minière et de foresterie, aux parcs provinciaux et aux services routiers. L'autoroute est désormais une voie de transport de premier plan pour les personnes et les biens qui circulent entre l'est et l'ouest du Canada et constitue le seul moyen d'accéder à l'autoroute 627 qui se termine au parc.

Couvrant un territoire de 1 878 kilomètres carrés, le parc est un maillon essentiel de la chaîne de parcs provinciaux, étatiques et nationaux des États-Unis et d'attractions touristiques qui sont liés à la beauté spectaculaire du lac Supérieur et aux possibilités qu'il offre en matière d'activités récréatives. Pukaskwa est maintenant associé à l'aire marine nationale de conservation du Lac Supérieur située dans la partie ouest du lac Supérieur – ce qui invite à la collaboration mutuellement profitable par rapport à la promotion, à la facilitation des possibilités en matière d'expérience du visiteur, à la sensibilisation du public, aux connaissances sur l'intendance et à la collaboration en matière de recherche.

Depuis que Pukaskwa a ouvert ses portes il y a plus de 25 ans, l'économie de la rive nord du lac Supérieur demeure axée sur les secteurs forestier et minier. Récemment, les forces économiques sur la scène mondiale ont engendré des changements au sein de la collectivité environnante de Marathon où l'entreprise Marathon Pulp Inc a fermé son usine pour une période indéterminée. Bien que l'exploitation et le traitement des ressources demeurent prépondérants, de nouveaux projets d'énergie verte et de tourisme sont envisagés. Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec les collectivités, les agences de tourisme et les exploitants d'entreprises touristiques de la région afin d'élaborer avec eux une offre touristique attrayante pour la région. Pukaskwa, ainsi que l'aire marine nationale de conservation du Lac Supérieur, les communautés locales des Premières nations et des Métis et les collectivités locales peuvent s'attendre à jouer un rôle soutenu dans l'économie et la vie de la région du lac Supérieur dans les années à venir.

3.3 CONTEXTE BIOPHYSIQUE

La masse terrestre qui comprend le parc national Pukaskwa fait partie du bouclier canadien et est formé d'un substrat rocheux composé à la fois de roches ignées et métamorphiques. La glaciation qui a eu lieu il y a quelque 10 000 à 20 000 ans est responsable de la forme et des caractéristiques qu'a le territoire que nous connaissons aujourd'hui. La nature rocailleuse et montagneuse du terrain de l'arrière-pays donne à Pukaskwa sa topographie « en dôme rocheux » caractéristique.

Le parc comporte bon nombre de lacs et de zones humides intérieurs reliés par des ruisseaux se déversant dans de grandes rivières qui, à leur tour, se jettent dans le lac Supérieur. Les rivières White et Pukaskwa sont les plus grosses rivières du parc et conviennent bien aux activités récréatives menées dans l'arrière-pays. L'emplacement du parc à la limite sud de la forêt boréale donne lieu à la présence d'espèces d'arbres du Nord et du Sud : bouleau à papier, peuplier faux-tremble, peuplier baumier, l'épinette noire, l'épinette blanche, le pin gris et le pin blanc. L'orignal, l'ours noir, le loup gris et le caribou des bois font partie des grands mammifères présents sur le territoire.

Le cerf de Virginie, une espèce qui étend son aire de répartition vers le nord, ne s'est pas encore installé dans le parc, bien qu'elle soit surveillée de près. De plus petites espèces de mammifères (le castor, la loutre, le lynx du Canada et d'autres espèces) sont également répandues. Les lacs intérieurs soutiennent différentes espèces de poissons indigènes, y compris l'omble de fontaine, la perchaude, le grand brochet, le doré jaune et le meunier noir et sont demeurés relativement exemptes d'espèces invasives. Des espèces non indigènes de poissons introduites dans les Grands Lacs, comme le saumon coho et la truite arc-en-ciel sont présentes dans les ruisseaux et les rivières de la côte de Pukaskwa et leur présence peut avoir une incidence sur les espèces indigènes en ce qui a trait à la concurrence autour des ressources. Les chutes d'eau présentes le long de la côte ont naturellement empêché la propagation de nombreuses espèces de poissons non indigènes dans les eaux intérieures. Toutefois, d'autres types d'espèces aquatiques (par exemple, l'écrevisse américaine) ont envahi le lac Supérieur et la protection des eaux intérieures contre ces espèces invasives est une préoccupation croissante.

La température moyenne quotidienne dans le parc varie de moins 15 degrés en janvier à 15 degrés en juillet et les températures extrêmes sont plus prononcées dans l'intérieur du parc. Les tempêtes violentes sur le lac Supérieur peuvent poser problème même pour les visiteurs de l'arrière-pays les plus qualifiés. Les vents dominants sont de l'ouest et le brouillard, qui n'est pas inhabituel, vient ajouter à l'aura de mystère qui entoure le parc. Ces caractéristiques – le climat rigoureux, la topographie, le littoral naturel et diversifié, la forêt boréale et les rares espèces de plantes – constituent les caractéristiques distinctives de Pukaskwa qui en font le lieu idéal pour l'apprentissage et la découverte.

3.4 CONTEXTE HISTORIQUE

Les Anishinaabek de la rive nord du lac Supérieur racontent une formidable histoire au sujet de ce territoire, une histoire qui est transmise de génération en génération et qui fait écho chez l'ensemble des Canadiens.

Les archéologues comprennent que l'histoire humaine à Pukaskwa commence avec les groupes de chasseurs-cueilleurs des périodes Palaeo et Archaic (de 7 500 avant J.-C. à 200 après J.-C.). Les ressources archéologiques désignées dans le parc datent principalement de la période initiale [Woodland] (de 200 à 800 après J.-C.) et de la période terminale [Woodland] (de 600 à 1750 après J.-C.). Ces périodes ont une riche histoire culturelle caractérisée par l'introduction de styles de poterie distinctifs et on

croit qu'au moins une partie du « puits de Pukaskwa » de la région (*Maandawaab-kinganan*) pourrait avoir été créée à cette époque.

L'histoire locale avant l'arrivée des Européens, c'est-à-dire la période qui va de 1700 jusqu'au milieu du vingtième siècle est caractérisée par des changements rapide, par des vagues européennes d'exploration et de développement, par le commerce des fourrures, ainsi que par la récolte forestière, l'exploitation minière et le peuplement. Dès les années 1840, le peuplement dans le Haut-Canada s'était étendu au point où des terres près du Nord de l'Ontario ont été ouvertes aux colons – une décision liée à la découverte de minéraux dans la région. Le Traité Robinson-Supérieur de 1850 garantissait des droits de récolte aux membres des Premières nations. Les activités saisonnières de pêche, de trappage, d'abattage (auxquelles peuvent participer jusqu'à 400 personnes dans les camps de la rivière Pukaskwa), d'exploitation minière et de tourisme récréatif sont plus tard devenues les piliers de l'activité économique dans la région. Parallèlement, la région est devenue étroitement associée aux activités d'expédition et d'apprentissage des épaves. D'anciens navires longeaient le littoral avant de commencer sa route en partance de Pukaskwa, ce qui constituait une route de transport de mer régulière pendant une bonne partie du vingtième siècle.

Tout au long des allées et venues des exploreurs et des colons, la présence du peuple Anishinaabek sur ce territoire est demeurée constante. Des récits relatent qu'ils pratiquaient des activités de pêche, de chasse, de trappage et même de transport du courrier pour la Compagnie de la Baie d'Hudson. De nombreux Anishinaabek continuent de pratiquer différentes activités traditionnelles dans le parc, y compris le camping, la pêche, la récolte de matériels végétaux et les cérémonies traditionnelles.

L'histoire de cette région repose sur la relation qui unit ces peuples à la terre et sur un sens profond de la puissance et des mystères de la côte du lac Supérieur et de ses forêts intérieures. Ce paysage, bien illustré à Pukaskwa, fait partie de la mémoire collective des Canadiens depuis des générations. L'historien W. L. Morton le considérait comme « un élément aussi central pour l'histoire canadienne que pour la géographie canadienne et la compréhension globale du Canada ». Le littoral accidenté a été appelé la « rive hantée » par l'auteur Wayland Drew dans son essai photographique du même nom sur le lac Supérieur. Les objets archéologiques, écrit-il, présentent « une beauté exacerbée par le mystère et l'imagination qui reposent sur une humanité partagée ». En effet, la puissance de ce paysage qui a trouvé son expression dans les livres, l'art et les films est si ancrée dans l'imaginaire des Canadiens que même les Canadiens qui n'ont jamais visité la région peuvent le connaître. Pukaskwa est maintenant un lieu protégé en vertu d'un partenariat avec les Premières nations, où il est possible pour les générations actuelles et futures de Canadiens de fouler le même sol que les Anishinaabek et de sentir un lien spirituel similaire à celui qu'a connu ce peuple et les peuples qui ont suivi – une expérience significative qui fait passer les Canadiens de l'imagination à la réalité et qui favorise la découverte.

3.5 ÉTAT DU PARC

Le Parc national du Canada Pukaskwa : Rapport sur l'état du Parc fait état du degré de réussite obtenu par Parcs Canada en ce qui a trait à la protection des ressources naturelles et culturelles. Il présente également l'état des relations avec les communautés des Premières nations, le rapprochement avec le parc (visite dans le parc et la façon dont les visiteurs et les publics externes font l'expérience du parc) et les relations avec les intervenants et les partenaires.

3.5.1 Perspectives contemporaines des Premières nations

Plus de 50 5 des membres du personnel du parc national Pukaskwa sont issus de Premières nations des environs. Les Premières nations des environs continuent à exercer dans le parc des droits issus de traités et soutenus par les engagements ministériels, de même qu'à bénéficier d'un accès gratuit au parc et de la possibilité de faire du camping gratuitement. La culture anishinaabe est présentée aux visiteurs et certaines cérémonies traditionnelles sont tenues dans le parc.

Malgré ces mesures, le *Rapport sur l'état du Parc*, en fonction des commentaires fournis par les Ojibways de la Première nation de Pic River, que l'état des relations entre les communautés des Premières nations et Pukaskwa est dans la moyenne tout au mieux – « il n'est pas entièrement négatif, mais des améliorations importantes s'imposent ». Les commentaires indiquaient que certains membres de la communauté « se sentent comme des étrangers sur leurs propres terres ». Des mesures sont adoptées afin de traiter cette question. Par exemple, on relève de plus en plus d'ententes de partenariat entre Parcs Canada et les Premières nations des environs, y compris les contrats commerciaux, les événements destinés aux membres de la communauté et aux jeunes et le « [Comité du terrain de camping de l'anse Hattie] » récemment établi. Les prochains rapports sur l'état du parc peuvent également s'appuyer sur la relation élaborée contre Parcs Canada et la communauté Métis locale.

Il est clair pour tous ceux qui s'intéressent au parc que de plus grands efforts doivent être déployés afin d'établir de nouvelles relations avec les Anishinaabek et les Métis et de rétablir les liens brisés pour le bénéfice de tous les partis à long terme. Cela est non seulement important en vue de favoriser l'établissement de telles relations, également parce qu'il s'agit d'un des objectifs organisationnels de Parcs Canada. Ce plan propose l'établissement de relations consultatives permanentes avec les Premières nations afin de soutenir la planification et la gestion du parc national Pukaskwa.

3.5.2 Intégrité écologique

L'*intégrité écologique* est définie comme un état où la structure et le fonctionnement d'un écosystème sont jugés caractéristiques de sa région naturelle et susceptibles de le demeurer, c'est-à-dire, un écosystème qui est resté intact en dépit des activités humaines. En ce qui a trait aux parcs nationaux, la loi oblige Parcs Canada à prendre en considération l'intégrité écologique dans le cadre des décisions concernant l'acquisition, la gestion et l'administration de ces lieux et des programmes connexes. L'amélioration et le maintien de l'intégrité écologique exigent une approche intégrée par rapport à la gestion du parc dans le cadre de laquelle les employés du parc travaillent en collaboration et avec des organismes externes afin de s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'intendance.

Dans le *Rapport sur l'état du parc* (2010), l'intégrité écologique de l'écosystème de la forêt est jugée « bonne » dans l'ensemble. Toutefois, des travaux sont nécessaires afin de rétablir le régime de perturbation naturelle des forêts par des brûlages dirigés. L'écosystème côtier est jugé « passable » compte tenu que la population de caribous des bois qui vivent dans la région est gravement en péril et nécessite la prise de mesures d'urgence. Cette région abrite également d'autres espèces désignées comme en péril, y compris le chardon de Pitcher et le faucon pèlerin. Le rapport indiquait que l'on doit recueillir des renseignements de base afin d'évaluer l'intégrité écologique.

3.5.3 Ressources culturelles

La protection des ressources culturelles qui se trouvent dans les parcs nationaux est essentielle à la compréhension et à l'appréciation de l'héritage de la présence humaine sur le territoire. Une *ressource culturelle* est un ouvrage humain ou un endroit qui témoigne d'une activité humaine ou qui a une signification spirituelle ou culturelle et dont on a déterminé qu'il y a une valeur historique.

Les ressources culturelles tangibles de première importance à Pukaskwa sont les pétroglyphes aussi connus sous le nom de « puits de Pukaskwa ». Ces formations de pisé, ces buttes ou ces dépressions sur les plages ont pu être utilisées comme abri temporaires, pour l'entreposage ou à des fins spirituelles. Les autres ressources culturelles comprennent les sites archéologiques associés au commerce des fourrures, ainsi que les cabanes et les camps utilisés pour la foresterie, la pêche et le tourisme de loisirs.

Depuis 1992, Parcs Canada gère le Projet d'inspection et documentation des fosses de Pukaskwa, qui commence à l'embouchure de la rivière Pukaskwa et va ensuite vers le nord. D'autres ressources culturelles sont consignées dans le cadre du présent processus. En date de septembre 2011, 677 fosses situées dans 79 sites confirmés ont été consignés. Ils illustrent les modes de vie pendant la période de 2 000 à 3 000 qui a succédé au retrait des derniers glaciers. Dans le *Rapport sur l'état du parc* (2010), l'état des puits de Pukaskwa est jugé « passable » étant donné qu'ils semblent être dans un état stable. Il existe cependant des risques de dommage découlant de changements causés par la nature ou par l'être humain. Par conséquent, les employés du parc travaillent avec les Anishinaabek afin de sensibiliser le public à la valeur culturelle des puits, tout en assurant la protection des puits à proprement dit.

3.5.4 Rapprochement avec le parc : expérience du visiteur

Le travail effectué par Parcs Canada afin de favoriser les possibilités de vivre des expériences dans les lieux protégés du Canada portent fruit lorsque les Canadiens développent un sentiment d'attachement profond et durable envers ces lieux. Le « rapprochement avec le parc » est un concept qui exprime l'attachement émotif, intellectuel et spirituel qu'éprouvent les Canadiens et les visiteurs envers nos lieux patrimoniaux naturels et culturels. Sa signification pour les Anishinaabek est étroitement liée à l'attachement spirituel envers la terre et, par conséquent, à l'identité culturelle. Les Métis expriment également leur attachement envers les terres traditionnellement utilisées par leurs communautés.

Parcs Canada croit que l'expérience du visiteur d'un lieu patrimonial protégé se fait selon un cycle complet (connu sous le nom de cycle d'expérience du visiteur). Ce cycle commence par la connaissance du lieu protégé (rêver), viennent ensuite les étapes de la planification d'excursion, du voyage (orientation et directions), de l'arrivée, de la visite en tant que tel, du départ et finalement des souvenirs. L'expérience est significative si le visiteur a appris au sujet du lieu protégé et s'est divertit à son propre rythme, tout en se faisant une idée de son importance pour tous les Canadiens. Pour cette raison, Parcs Canada emploie le *Quotient explorateur* de la Commission canadienne du tourisme et des données de sciences sociales pour comprendre les motivations, les intérêts et les attentes des visiteurs et pour déterminer les marchés cibles. Ainsi, Parcs Canada élabore, promeut et facilite les possibilités d'expérience du visiteur qui permettent de répondre aux besoins de ces marchés.

Depuis le plan de gestion de 1996, un plan de marketing a été entrepris et les outils de science sociale ont été ainsi utilisés pour soutenir l'orientation stratégique associée à la planification de l'expérience du visiteur à Pukaskwa :

- Le *Parc national du Canada Pukaskwa : Plan stratégique de marketing (2002)* déterminait un certain nombre de marchés cibles. En plus des membres du personnel, des partenaires et des intervenants, ces marchés comprenaient les membres du Traité Robinson-Supérieur, les groupes scolaires, les campeurs d'avant-pays, les adeptes du canotage et des randonnées le long des littoraux. On a toutefois besoin de nouveaux renseignements afin de mettre à jour le plan de marketing. Depuis 2006, le parc collabore avec les professionnels des sciences sociales de Parcs Canada afin de recueillir de nouvelles données pertinentes et d'évaluer la qualité des services en vue de la planification stratégique d'une nouvelle expérience du visiteur.
- La connaissance de la clientèle actuelle du Parc national Pukaskwa repose en majeure partie sur le *Rapport du programme d'information sur les visiteurs (PIV) (2006)*. Cette clientèle provient majoritairement de l'Ontario et du Nord des É.-U., est âgée de 45 à 64 ans et arrive en groupes de deux. Les deux tiers de ces personnes en sont à leur première visite à Pukaskwa et resteront en moyenne deux nuits. La majorité des visiteurs (81 %) prendra part à un certain type d'activités d'interprétation du parc. Le *rapport VIP* présentait également des constatations au sujet de la satisfaction des visiteurs. En général, le niveau de satisfaction est élevé à l'égard du côté récréatif de l'expérience du visiteur, cela est toutefois moins vrai dans le cas des installations pour les visiteurs qui auraient besoin d'être mises à jour. Une étude VIP effectuée en 2012 apportera de nouvelles connaissances au sujet de la clientèle de Pukaskwa.
- Le dernier *Rapport de l'évaluation des facteurs qui influencent l'expérience des visiteurs* a été effectué en 2006. Un certain nombre de forces ont été relevées par rapport à la prestation de services de première ligne, comme les communications par téléphone et par courriel, les réponses aux demandes et la diversité des activités offertes en matière de présentation du patrimoine. On a également signalé une amélioration des relations avec les pourvoyeurs commerciaux. Le rapport indiquait néanmoins qu'on pouvait faire mieux dans certains domaines : le site Web, la qualité inégale de la signalisation dans les sentiers, le manque de programmes spéciaux, l'absence d'orientation dans l'arrière-pays et d'une présence uniforme hors saison.

Les éléments qui précèdent sont résumés dans le *Rapport sur l'état du parc (2010)* qui évalue l'expérience du visiteur comme étant « bonne ». Toutefois, le taux de fréquentation annuel du parc, qui se situe invariablement aux alentours de 7 000 depuis les cinq dernières années, est en diminution par rapport aux pointes de 10 000 visiteurs observées dans les années 90, ce qui traduit le phénomène plus large de la diminution du nombre de visiteurs dans les lieux patrimoniaux protégés. L'augmentation du nombre de visites va au-delà de la prestation de services. Elle est plutôt liée à la pertinence, à la reconnaissance des changements démographiques qui touchent le Canada et aux différences en matière d'intérêts et de raisons de voyager des Canadiens. En ce moment, les stratégies liées aux parcs nationaux, aux lieux historiques nationaux et aux aires

marines nationales de conservation comprennent l'accroissement de notre rayon d'action pour toucher les Canadiens qui vivent en ville, les nouveaux Canadiens, les jeunes familles, les jeunes adultes et les enfants qui vont à l'école.

L'environnement naturel et culturel de Pukaskwa offre bien davantage pour satisfaire, non seulement, les amateurs de plein air de tous âges et de tous les horizons, mais également les gens qui s'intéressent aux sciences, à l'histoire, à l'art, ainsi que ceux qui sont en recherche de croissance spirituelle et d'un sentiment renouvelé d'appartenance et d'identité. Les stratégies clés de ce plan de gestion comportent des mesures qui prévoient une approche marketing envers l'élaboration et la promotion des possibilités en matière d'expérience du visiteur.

Par ses travaux visant à élargir le profil de sa clientèle, le parc comblera les lacunes en matière de données de recherche en science sociale par l'utilisation de données valides existantes et de données externes fournies par des partenaires, par la Commission canadienne du tourisme, par la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique et par les leaders en matière de recherche sur les sciences sociales de la School of Outdoor Recreation, Parks and Tourism de la Lakehead University. On approchera également Parcs Ontario afin de discuter de sa participation aux stratégies de collecte des données.

3.5.5 Rapprochement avec le parc : sensibilisation du public

L'une des stratégies de Parcs Canada consiste à rejoindre les Canadiens dans leur collectivité, à la maison et dans leurs lieux de loisir. Cela est fait afin de favoriser la découverte par les Canadiens des lieux qui sont protégés pour eux, de façon à ce qu'ils puissent apprécier l'importance de ces lieux et soutenir leur protection et leur mise en valeur.

Les résidents de la rive nord du lac Supérieur ressentent un attachement profond envers le caractère naturel de la région, un attachement soutenu par leur fort sentiment d'appartenance à leur collectivité. Cela revêt une certaine importance aux efforts visant à stimuler la participation et le soutien à l'échelle locale.

Malgré ces caractéristiques positives, les mesures relatives à « l'appréciation », au « soutien » et à la « participation » du Rapport sur l'état du parc 2010 sont considérées comme « passables » et la « compréhension » n'a pas été évaluée. Le rapport soulignait la nécessité de mettre à jour les données de sciences sociales pour aider à peaufiner les programmes de sensibilisation du public et à élargir les programmes visant la participation des collectivités. À l'heure actuelle, les recherches en science sociale suivent leur cours afin d'aider à combler ces lacunes. Les données recueillies seront un facteur clé dans l'élaboration de stratégies de communication et de sensibilisation à l'intention des résidents qui vivent près du parc. Il est évidemment nécessaire d'accroître la notoriété du parc à l'échelle nationale et d'améliorer les relations avec les collectivités de la région du nord du lac Supérieur.

3.5.6 Relations avec les intervenants et les partenaires

Il est essentiel d'avoir des relations efficaces avec les intervenants et les partenaires afin de mettre à exécution les programmes et les services dans les parcs nationaux. Par la mobilisation des intervenants et des partenaires au moyen d'activités qui les intéressent et qui leur permettent faire une contribution positive, ils peuvent donc devenir des « champions » locaux des lieux protégés et sont souvent appelés à fournir d'importants services complémentaires.

Dans le *Rapport sur l'état du parc*, le « soutien » offert par les partenaires et les intervenants est jugé « bon », ce qui est majoritairement attribuable à l'attention médiatique positive. En même temps, la participation au sein de ce secteur s'est améliorée en raison des investissements récemment effectués dans l'accroissement des capacités du parc en matière de relations et de partenariats avec les intervenants, comme la participation du parc aux comités et aux événements locaux. Il est important de reconnaître les mandats, les compétences et les besoins des partenaires et des intervenants afin d'assurer la durabilité des relations dont a grand besoin à long terme.

4.0 Vision du Parc national du Canada Pukaskwa

*Gii abinoogwian, gii onishin, kin gegoon
Gii binadad, gaye miigaainedaman
Gichigamii gii iyaayan
Niinigok ogii kenda na waa, apii
Gebemamad, ziwaad
Ja mino bibamakiiwad.
Anishinaabe akiig, miigaonji bimaadziyang
Mii, omaa, endaayang.*

« Je me rappelle, enfant, à quel point le fait de vivre au bord du lac nous semblait merveilleux, grandiose et magnifique. Ma famille savait comment se déplacer sur ce territoire en toutes saisons et comment interpréter les conditions météorologiques pour être en sécurité durant ses déplacements. Pour les Anishinaabe, le territoire est le lieu où nous avons grandi, où nous avons un sentiment d'appartenance – c'était notre chez-soi. Même s'il s'agit d'un parc national, Pukaskwa est toujours à nos yeux notre point d'attache.

Collette Goodchild, aînée, Ojibwés de la
Première nation de Pic River

Cet énoncé de vision décrit la façon dont nous voulons que Pukaskwa soit perçu dans vingt ans. Le reste du plan décrit l'orientation que nous souhaitons prendre afin de réaliser cette vision.

Le Parc national du Canada Pukaskwa permet la découverte et l'utilisation d'un coin spectaculaire du lac Supérieur où la forêt boréale et le littoral naturel ininterrompu de 60 kilomètres offrent la possibilité de faire l'expérience d'une beauté et d'une scène sauvages, ainsi que d'un sentiment mémorable de solitude. Les gens provenant de près ou de loin ont la possibilité de voir, écouter, sentir et toucher un territoire qui n'a presque pas changé depuis des milliers d'années, un territoire qui a inspiré, et continue d'inspirer, des générations de Canadiens. Les Anishinaabek, pour qui Pukaskwa revêt une signification particulière, sont heureux de partager leur expérience avec les gens qui découvrent le parc pour la première fois.

Le parc national Pukaskwa occupe une place importante à titre de trésor d'importance patrimoniale nationale dans la région des Grands Lacs. Le parc est connu en tant que destination d'une beauté sans pareil. Avec soin et respect et grâce à la participation active des partenaires, des intervenants communautaires et des visiteurs, les écosystèmes côtiers et intérieurs de Pukaskwa sont rétablis et conservés en tant que pierre de touche pour les générations de demain. À l'aide de la sensibilisation du public, de nombreux autres Canadiens connaissent Pukaskwa et l'importance de protéger son patrimoine naturel et culturel. Le parc est une source de connaissances sur la culture des Anishinaabek et les sciences naturelles et l'histoire, tout particulièrement pour les écoles, les universités et les collèges locaux.

Pukaskwa occupe une place importante dans la région du nord du lac Supérieur, un lieu où les Premières nations locales ressentent un sentiment d'appartenance et participent aux activités traditionnelles. Les visiteurs de Pukaskwa comprennent et respectent ce lieu en tant que maison des Anishinaabek, un endroit important pour les Premières nations avoisinantes du point de vue traditionnel, spirituel et économique. En effet, les Premières nations locales sont reconnues en tant qu'atouts culturels pour le parc. Les Anishinaabek font part de leur histoire, de leur culture et de leur connexion spirituelle à la terre de nombreuses façons, nouvelles et traditionnelles, qui captent l'intérêt des gens, quels que soient leur âge, leur position sociale ou leurs capacités. La gestion et les programmes sont élaborés à l'aide de relations consultatives officielles avec les Premières nations locales. Les Métis également font part de leur histoire dans ce domaine. Les Canadiennes voient d'un nouvel œil la culture et les aspirations des Premières nations et des Métis, ce qui permet une compréhension et un respect mutuels.

Le Parc national Pukaskwa est connu à l'échelle nationale comme un lieu où les Premières nations, les partenaires, les intervenants et les employés compétents et connaisseurs travaillent en collaboration dans un climat de respect. Ces côtes sauvages, ces promontoires rocheux et ces forêts boréales sont compris et appréciés par tous ceux qui s'intéressent à ce secteur et à son futur bien-être.

5.0 Stratégies principales

Le meilleur terrain de camping auquel je suis resté était situé au lac Hideaway dans le parc national Pukaskwa... La rive nord du lac Supérieur est d'une beauté à couper le souffle et ce site ne fait pas exception à la règle. Non seulement est-il situé dans une baie entre les promontoires spectaculaires de granite sur lesquels on retrouve des épinettes et des peupliers faux-trembles, il est également tout juste assez reculé pour éviter le vent sans trop s'éloigner du lac. L'eau est limpide et affiche les nombreuses couleurs de chaque rocher submergé... Les seuls signes d'existence humaine sont les plateformes des tentes et les traînées de condensation.

Sean Richens, visiteur, juin 2008 (avec son autorisation)

Les stratégies principales représentent les moyens par lesquels le parc réalisera sa vision. Elles constituent les approches de gestion globales utilisées afin d'aborder les enjeux et les possibilités dans les trois parties du mandat de Parcs Canada : la conservation des ressources patrimoniales, l'appréciation et la compréhension du public et l'expérience des visiteurs. Elles sont écrites de sorte que les trois parties du mandat puissent être réalisées de façon intégrée. Les stratégies doivent également aborder les attentes en matière de rendement établies dans le cadre de gestion de rendement de l'Agence. Les rapports annuels indiqueront la façon dont les stratégies principales ont été mises en œuvre chaque année.

Chaque stratégie principale est structurée à l'aide d'objectifs, de cible et de mesures conçues afin d'être mises en œuvre au cours des dix à quinze années d'exécution du plan. De plus, au besoin, des approches sont élaborées pour la gestion de secteurs précis et comportent leurs propres objectifs, cibles et mesures. L'annexe A fournit des prévisions détaillées de la mise en œuvre des mesures du plan.

Trois stratégies principales et deux approches de gestion des secteurs orienteront la gestion du parc national Pukaskwa. Les stratégies principales et les approches de gestion des secteurs abordent les enjeux indiqués dans le *Rapport sur l'état du parc* (2010) ainsi que les commentaires reçus dans le cadre des discussions tenues avec les Premières nations, les Métis, les intervenants et les membres du public général.

5.1 Stratégie principale 1 : UNE RELATION DURABLE : Honorer les Anishinaabek et les Métis ainsi que leur relation avec la terre connue sous le nom de Pukaskwa

L'objectif de cette stratégie est d'assurer des relations bénéfiques à tous entre les Premières nations locales et Parcs Canada à mesure qu'ils réalisent des progrès de façon collaborative concernant la protection, la présentation, la gestion et les opérations du parc national Pukaskwa. Cette stratégie vise également à guider le parc afin d'établir une nouvelle relation de travail avec les Métis.

Les Ojibways de la Première nation de Pic River et les autres Premières nations locales ont activement participé à la gestion et aux activités de Pukaskwa depuis son ouverture officielle en 1983. Les objectifs de cette stratégie principale comprennent l'établissement de relations consultatives officielles avec les Ojibways de la Première nation de Pic River et les autres Premières nations avoisinante, y compris la Première nation de Pic Mobert, la Première nation de Michipicoten et la Première nation Pays Plat et ainsi respecter les engagements faits par le Ministère lorsque le parc a été établi et les droits et les aspirations de ces collectivités. La structure proposée du comité consultatif reconnaît officiellement l'intérêt des Premières nations locales envers ce qui se passe dans le parc et, par extension, leur bien-être économique et social. La structure proposée pour le

comité reconnaît la nécessité d'une planification et d'une prise de décisions proactives dans un esprit de collaboration afin de s'assurer que les droits et le titre des Premières nations sont respectés. Élaborée afin de créer les routes nécessaires à la pleine mobilisation des Premières nations locales et des partenaires de sorte à protéger et à présenter Pukaskwa, la structure proposée pour le comité consultatif facilitera également un dialogue continu et permettra d'aborder les questions liées à la gestion et aux activités.

Une « *relation durable* » sera établie lorsque les Anishinabek et les Métis se sentiront chez eux dans le parc et lorsque leur contribution à la protection du patrimoine naturel et culturel du parc, à l'expérience des visiteurs ainsi qu'à l'appréciation et à la compréhension du public enrichira l'apprentissage et les plaisirs du parc.

5.1.1 Objectif 1

Les consultations et les relations de travail continues avec les Premières nations locales sont appuyées par une structure de comité consultatif afin d'assurer une gestion collaborative.

<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une structure est établie d'ici 2014 pour le comité consultatif sur les questions des Premières nations. ▪ Un cadre provisoire sur la gestion collaborative est élaboré d'ici 2015.
<i>Mesures</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler avec les Premières nations locales afin d'élaborer et d'accepter conjointement une structure et un mandat pour le comité consultatif. ▪ Réaliser, avec les Premières nations, un examen complet du respect des engagements du Ministère par l'État envers le groupe du Traité Robinson du lac Supérieur lorsque le parc a été établi. ▪ Élaborer un cadre de gestion collaboratif avec les Premières nations afin d'appuyer la mise en œuvre d'une gestion collaborative au sein du parc.

5.1.2 Objectif 2

Les premières nations locales ressentent un lien personnel avec Pukaskwa et ils appuient et utilisent activement le parc.

<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les responsables de Pukaskwa continuent de s'assurer qu'au moins 50 % des employés du parc sont membres du groupe du Traité Robinson du lac Supérieur. ▪ Le parc national Pukaskwa travaille au respect des droits et des intérêts des Premières nations locales. ▪ Le parc est activement utilisé pour des activités traditionnelles qui favorisent un rapprochement avec le parc parmi les Anishinaabek.
<i>Mesures</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler avec les Premières nations afin d'élaborer une stratégie d'embauche qui comprend la représentation des Premières nations du nord du lac Supérieur dans l'ensemble de l'organisation, de la planification de la relève, du maintien en poste et de la formation. ▪ Élaborer et offrir une formation de sensibilisation culturelle aux employés et

	<p>aux bénévoles du parc avec les Premières nations, y compris une formation sur les questions historiques et actuelles des Anishinaabek afin d'assurer une plus grande compréhension et appréciation du point de vue de la Première nation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer, en collaboration avec les Premières nations, leurs valeurs et intérêts dans les lignes directrices et manuels opérationnels du parc, l'expérience des visiteurs (par exemple en démontrant les compétences traditionnelles et l'interprétation des Anishinaabek) et les occasions de sensibiliser le public. ▪ Établir une stratégie avec les Premières nations afin d'offrir un campement pour les jeunes Anishinaabe dans l'arrière-pays du parc. ▪ Encourager, en collaboration avec les Premières nations locales, les visiteurs à observer le parc comme un paysage vivant où l'on pratique des activités traditionnelles. ▪ Songer, en collaboration avec les Premières nations avoisinantes, à d'autres expériences pour les visiteurs qui seraient offertes par les points de liaison ou parmi les Premières nations locales ou à proximité.
--	---

5.1.3 Objectif 3

Les Premières nations de la région du nord du lac Supérieur estiment qu'ils ont la possibilité d'influencer les activités de Pukaskwa et d'y contribuer et participent activement à la communication et à la présentation de leurs traditions, de leurs valeurs et de leurs histoires.

<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les activités et les programmes du parc intègrent les valeurs traditionnelles et les connaissances locales des Anishinaabek. ▪ Les Premières nations et les Métis participent activement à l'exécution des programmes et des activités pour les visiteurs. ▪ Une nouvelle attraction touristique sera élaborée par les partenaires anishinaabe locaux d'ici 2016 avec l'appui de la direction du parc.
<i>Mesures</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler avec les collectivités des Premières nations afin d'examiner le nom des endroits locaux et des Ojibways et les langues qui y sont associées afin de les intégrer aux programmes et aux services. ▪ Travailler avec la collectivité locale, y compris les entreprises appartenant à des membres de la Première nation et à la collectivité des Métis concernant leur intérêt et leur participation à l'expérience des visiteurs et aux possibilités de sensibilisation du public, y compris les projets d'élaboration des programmes qui traitent de la culture historique et contemporaine. ▪ S'assurer que les possibilités liées au patrimoine, à la culture et au développement socioéconomique des Premières nations et des Métis sont intégrées à l'expérience des visiteurs. ▪ Incorporer, en collaboration avec les Premières nations, les connaissances traditionnelles dans les programmes du parc (y compris la science citoyenne, la surveillance des bénévoles, la gestion des ressources culturelles, les sciences sociales et les espèces en péril).

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un énoncé des valeurs des ressources culturelles de Pukaskwa en collaboration avec les Premières nations locales (afin d'examiner l'utilisation traditionnelle et de tenir compte des points de vue culturels), les partenaires et les intervenants et incorporer les valeurs déterminées à l'expérience des visiteurs. ▪ Travailler avec les Ojibways de la Première nation de Pic River afin d'examiner les documents, les images et les artefacts sous la possession du parc et, si la Première nation le demande, élaborer un plan afin de leur renvoyer les originaux. ▪ Incorporer la langue, des œuvres d'art et du contenu culturel des Anishinaabe au nom des lieux, aux produits liés à l'expérience des visiteurs et aux biens du parc.
--	--

5.1.4 Objectif 4

Les intérêts des métis sont abordés à l'aide d'une nouvelle relation de travail.

<i>Objectif</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les représentants de Pukaskwa et des Métis précisent les intérêts des Métis dans la région de Pukaskwa.
<i>Mesures</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le travail effectué auprès des Métis de la rive nord du lac Supérieur afin d'appuyer leurs efforts visant à consigner leur intérêt dans la région de Pukaskwa. ▪ Le travail effectué auprès des Métis de la rive nord du lac Supérieur détermine la façon dont ils peuvent communiquer leur histoire et leur culture au moyen de composantes de protection, d'expérience des visiteurs et de sensibilisation du public inscrites au mandat de Parcs Canada au parc national Pukaskwa.

5.2 Stratégie principale 2 : UN MILIEU SAUVAGE PRÉSERVÉ : Expérimenter le milieu sauvage de Pukaskwa dans des écosystèmes renforcés.

L'objectif de cette stratégie est de faire avancer les responsabilités liées à la protection du patrimoine de Parcs Canada tout en travaillant en collaboration avec nos partenaires, intervenants et visiteurs en vue de rétablir et d'entretenir les écosystèmes côtiers et intérieurs de sorte à préparer le terrain pour une expérience et un apprentissage enrichi pour les Canadiens.

Les paysages naturels de Pukaskwa et la vue spectaculaire du rivage, sans oublier le sentiment d'appartenance qu'il offre à côté d'une mer intérieure, ont été la source de vie et spirituelle des Anishinaabek pendant des générations. Ce paysage a également accueilli et inspiré les visiteurs, y compris les randonneurs, les campeurs et les pagayeurs, et a été représenté dans des œuvres d'art canadiens historiques et contemporains. De nombreux visiteurs ont indiqué que l'expérience leur a permis de rétablir leur santé et leur bien-être personnels.

Protégé et géré comme il se doit, le milieu sauvage du parc est un endroit où les espèces indigènes et les processus naturels peuvent perdurer et où les visiteurs peuvent appuyer des efforts de conservation et y prendre part dans le cadre du programme de surveillance

de l'intégrité écologique de Parcs Canada. Puisque les Ojibways de la Première nation de Pic River mettent en œuvre un programme de surveillance territoriale traditionnelle, il y a des occasions de travailler avec eux afin de s'assurer que ces programmes fonctionnent de façon harmonieuse.

Un « milieu sauvage préservé » sera possible lorsque les Canadiens se rapprocheront de cet environnement particulier de sorte à laisser intacte son intégrité écologique pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

5.2.1 Objectif 1

Avec le soutien et la participation des Canadiens, les principaux processus et espèces des écosystèmes sont rétablis et conservés.

<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D'ici 2017, les connaissances de l'état de l'intégrité écologique de l'ensemble du parc et des écosystèmes côtiers sont accrues à l'aide d'une surveillance écologique des principaux indicateurs, y compris les objectifs et les seuils relatifs à l'état concernant l'établissement de rapports sur l'état du parc. ▪ Les régimes de perturbation, y compris un objectif de rétablissement des régimes des incendies de 20 %, seront réalisés d'ici 2016. ▪ Les initiatives de rétablissement relatives aux espèces en péril qui se produiront à Pukaskwa (annexe C) sont mises en œuvre.
<i>Mesures</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à jour et entretenir les bases de données relatives aux ressources naturelles afin d'assurer l'utilisation de renseignements exacts dans le cadre de la gestion des ressources, des expériences offertes aux visiteurs et de la sensibilisation du public. ▪ Travailler en collaboration avec les Premières nations locales afin d'intégrer les connaissances traditionnelles aux initiatives de gestion des ressources et de rétablissement des espèces en péril. ▪ Continuer de mettre en œuvre le programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc afin d'assurer ou d'améliorer l'intégrité écologique tout en reconnaissant le programme de surveillance territoriale traditionnelle des Ojibways de la Première nation de Pic River et en s'assurant que les programmes fonctionnent de façon harmonieuse. ▪ Favoriser une impression de rapprochement avec le parc en élaborant des programmes éducatifs et de science citoyenne portant sur les écosystèmes et les espèces retrouvés dans le parc. ▪ Travailler en collaboration avec les partenaires et les intervenants, y compris les secteurs voisins protégés, afin d'assurer la comptabilité des objectifs de gestion des écosystèmes dans les secteurs tels que les incendies, les espèces en péril et la qualité de l'eau. ▪ Élaborer des lignes directrices relatives à la gestion des sites écologiquement et culturellement fragiles. Travailler avec les Premières nations afin d'accroître la protection et l'appréciation des sites des fosses de Pukaskwa.

5.2.2 Objectif 2

L'environnement sauvage unique de Pukaskwa est l'élément caractéristique de l'expérience des visiteurs.

<i>Objectif</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 85 % des visiteurs de l'arrière-pays vivent une expérience enrichissante attribuable à degré important d'éloignement et de solitude, lesquels peuvent favoriser des rapprochements permanents.
<i>Mesures</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'aide de l'outil de segmentation du Quotient explorateur ainsi que les connaissances des marchés actuels et potentiels, offrir une expérience des milieux sauvages en s'assurant que le produit et le service offerts correspondent aux intérêts et aux besoins des marchés cibles tout en assurant la protection de l'intégrité écologique. ▪ Utiliser le Programme d'information sur les visiteurs et les données de sciences sociales sur les attitudes et les motivations afin d'élaborer des programmes visant à faire participer les visiteurs à la surveillance de l'écosystème. ▪ Accroître la sensibilisation au milieu sauvage de Pukaskwa en étudiant des possibilités de reconnaissance externe non officielles du parc à titre de partenaire dans le cadre des initiatives locales, régionales, nationales et internationales.

5.3 Stratégie principale 3 : UN LIEN « SUPÉRIEUR » : Rendre Pukaskwa plus pertinent pour les Canadiens

Cette stratégie a pour but de favoriser une impression de rapprochement à Pukaskwa parmi un plus grand nombre de Canadiens et ceux ayant des expériences et des intérêts variés. Faisant partie de l'une des plus longues surfaces riveraines naturelles restantes des Grands Lacs et de l'un des plus grands écosystèmes de lac d'eau douce au monde, la nature sauvage de Pukaskwa peut être appréciée et enrichissante pour ceux qui en font l'expérience. L'arrière-pays peut tout particulièrement représenter un défi revigorant, même pour les randonneurs et des pagayeurs les plus chevronnés. Toutefois, de telles possibilités extérieures peuvent ne pas présenter un tel intérêt pour les nouvelles générations de Canadiens. Étant donné les tendances changeantes du marché et observées dans les données démographiques de la population, Parcs Canada doit trouver de nouvelles façons innovantes de rendre pertinent ses lieux historiques nationaux pour les Canadiens en tenant compte de divers intérêts, capacités et raisons de voyager.

Les qualités uniques de Pukaskwa, telles que le caractère majestueux du milieu sauvage et les connaissances des habitants de cette région, peuvent être utilisées de concert avec les sciences sociales afin de cerner les segments de marché et élaborer des programmes et des services qui protégeront et célébreront le parc. Le fait d'atteindre de tels marchés et d'établir des liens avec eux nous permettra d'élargir la base de soutien de participation de Pukaskwa, autant à l'intérieur du parc que dans les collectivités locales.

Un « lien supérieur » avec Pukaskwa sera favorisé lorsque les générations de Canadiens d'aujourd'hui et de demain découvriront la nature emblématique de ce coin du Bouclier canadien, trouveront cette expérience mémorable et enrichissante et appuieront la protection continue de son patrimoine naturel et culturel.

5.3.1 Objectif 1

Faire découvrir et redécouvrir le parc national Pukaskwa à un plus grand nombre de Canadiens.

<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D'ici 2016, le nombre de visiteurs surpasse de 10 % le nombre de présences de référence de 2010 (7277). ▪ En moyenne, 85 % des visiteurs ayant fait l'objet de l'enquête considèrent Pukaskwa comme leur étant utile. ▪ En moyenne, 90 % des visiteurs sont satisfaits de leur visite.
<i>Mesures</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'aide du Programme d'information sur les visiteurs et les outils d'évaluation de l'expérience des visiteurs, les données de sciences sociales et l'outil de segmentation Quotient explorateur, créer un plan de promotion à jour permettant de cerner les publics cibles et les possibilités qu'on les visiteurs de participer aux programmes et aux activités qui correspondent à leurs intérêts, à leurs motivations et à leurs attentes, en englobant le patrimoine naturel et culturel. ▪ Travailler avec les partenaires locaux sur le programme de sensibilisation public afin de sensibiliser et d'interpréter Pukaskwa à l'aide des médias conventionnels et sociaux. ▪ Présenter Pukaskwa comme une destination d'une beauté inégalée à l'aide de son image de marge, d'images cohérentes sur les panneaux routiers, d'imprimés et de produits à vendre ainsi qu'au moyen de récits publiés dans les médias et l'élaboration du site Web.

5.3.2 Objectif 2

Les Premières nations, les collectivités et les intervenants participent pleinement à la découverte du parc et échangent des renseignements sur les valeurs patrimoniales de cet endroit.

<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D'ici 2017, le pourcentage de visites par les habitants locaux (Premières nations et collectivités locales) est de 6 % supérieur au niveau de référence de 2006. ▪ De nouvelles activités de partenariat seront élaborées avec les Premières nations, les collectivités et les intervenants dans la région du lac Supérieur d'ici 2016.
<i>Mesures</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager la collaboration des Premières nations, des municipalités avoisinantes et des intervenants afin d'élaborer des expériences pour les visiteurs, de fournir des services et des installations et de surveiller les ressources naturelles et culturelles. ▪ Travailler avec les collectivités locales afin d'élaborer des programmes bénéfiques à tous dans le cadre desquels les citoyens locaux et les employés du parc sont des ambassadeurs le connaissant bien.

6.0 Gestion des secteurs

Les stratégies principales de la section 5 nous permettent d'assurer la vision du parc national Pukaskwa en intégrant les composantes de conservation des ressources patrimoniales, d'expérience particulière pour les visiteurs ainsi que d'appréciation et de compréhension du public précisées dans le mandat de Parcs Canada. Bien que ces stratégies clés abordent des questions et des possibilités touchant le parc dans son ensemble, certains secteurs méritent une attention particulière en ce qui concerne leur gestion en raison de leur importance stratégique.

Deux secteurs, l'anse Hattie et la côte du lac Supérieur, serviront à la gestion focalisée et à l'atteinte d'objectifs, de cibles et de mesures précises.

6.1 ANSE HATTIE

Le secteur de l'anse Hattie constitue l'avant-pays du parc et sert de zone principale d'accueil des visiteurs et d'activités. En plus des installations de camping pour les tentes et les véhicules récréatifs, ce secteur offre des secteurs donnant sur la mer à la baie Horseshoe, un centre d'accueil présentant des affiches, et un campement anashinaabe où les visiteurs peuvent en apprendre davantage sur la culture et les valeurs dans un milieu traditionnel.

En tant que « milieu sauvage », l'anse Hattie permet aux visiteurs de vivre le caractère sauvage du parc du point de vue des activités diurnes ou de camping. La majeure partie des visiteurs du parc ne vivront que l'expérience de l'avant-pays et, en tant que point d'entrée de la plupart des visiteurs, il offre la première et dernière impression qu'ils ont de Pukaskwa. Par conséquent, il importe que l'expérience des visiteurs dans ce secteur soit celle qui appuie le caractère sauvage du parc. En particulier, l'anse Hattie contient l'une des seules terres humides côtières du parc et est un précieux habitat de frai du grand brochet. Ainsi, l'anse Hattie représente une excellente occasion de surveiller sur le terrain la qualité de l'eau, les espèces des milieux humides et les oiseaux des marais ainsi que les espèces envahissantes. De plus, il y a un important potentiel d'attirer de nouveaux types de visiteurs quotidiens variés, tels que des photographes, des peintres et des écrivains créatifs.

Pendant la phase d'établissement du parc au début des années 80, l'anse Hattie était le premier secteur à être développé. Divers concepts préparés au cours des années ont permis d'établir l'emplacement de nouvelles pistes, d'un centre d'accueil permanent et d'installations de camping et d'orientation. Le plan le plus récent de l'anse Hattie, lequel date de 2003-2004, comprend un nouveau secteur d'orientation relié aux pistes, le campement anashinaabe, un lieu de rassemblement supplémentaire et les panneaux qui y sont liés. Lors de l'élaboration de tout concept, il importe de centrer son attention sur la façon dont l'organisation et les programmes de l'espace de l'avant-pays peuvent être gérés de sorte à répondre aux besoins changeant des visiteurs. Par conséquent, ce plan propose que l'organisation et les plans de l'avant-pays soient revus afin de tenir compte des besoins et des attentes des visiteurs tout en appuyant les objectifs visant à une participation accrue des Premières nations et des Métis dans la présentation de la culture et des valeurs locales.

L'approche de la gestion du secteur de l'anse Hattie sera réussie lorsque ce cette expérience d'avant-pays fournira une impression de découverte personnelle et de rapprochement avec le parc – une invitation à explorer le parc en profondeur tout en

obtenant des services et des installations de haute qualité dans un environnement sécuritaire, paisible et agréable.

6.1.1 Objectif 1

L'expérience des visiteurs à l'anse Hattie est offerte à l'aide de services et d'installations accessibles, sécuritaires et qui offrent un sentiment de bienvenue.

<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 90 % des visiteurs de l'anse Hattie sont satisfaits de ses installations et services ▪ L'expérience des visiteurs est améliorée afin de répondre aux besoins et au potentiel des visiteurs actuels de sorte que l'utilisation des visiteurs est accrue de 10 % au-delà des données de référence de 2010 (7277).
<i>Mesures</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner le plan conceptuel actuel de l'anse Hattie, y compris les services, les installations et les activités, leur emplacement, les traitements d'aménagement paysager qui y sont liées, les vues et l'orientation, et utiliser le Programme d'information sur les visiteurs, l'évaluation de l'expérience des visiteurs et les données des sciences sociales afin d'élaborer un plan conceptuel à jour concernant l'avant-pays. ▪ Entretien du système de pistes afin que divers groupes d'âge disposant de diverses capacités physiques puissent en bénéficier. ▪ Examiner les médias de bienvenue et d'orientation du parc, y compris les médias électroniques et imprimés, et examiner les panneaux de signalisation, afin d'établir une trousse d'orientation coordonnée qui répond aux normes de service de Parcs Canada et au programme de renouvellement des panneaux et d'inclure la langue Ojibway.

6.1.2 Objectif 2

Les programmes et activités à l'anse Hattie préparent le terrain pour des expériences mémorables et favorisent des découvertes personnelles

<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les programmes et les produits fournis communiquent la culture des Anishinaabek et l'histoire naturelle de Pukaskwa et sont disponibles toute la semaine pendant l'été. ▪ 60 % des visiteurs de l'anse Hattie considèrent qu'ils ont appris quelque chose à propos du patrimoine naturel et culturel de Pukaskwa.
<i>Mesures</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec les Premières nations locales, faciliter l'élaboration d'un concept revu pour le campement anishinaabe. ▪ Avec les Premières nations locales, faciliter l'élaboration de nouveaux programmes et activités à l'anse Hattie afin de présenter le patrimoine et la culture des Anishinaabek. ▪ Travailler avec les partenaires et les intervenants afin d'élaborer des programmes et des services sur mesure pour les marchés de l'avant-pays indiqués dans le plan de promotion à jour.

	<ul style="list-style-type: none"> Travailler avec les partenaires et les intervenants afin d'élaborer des outils et des activités éducatifs interprétatifs encourageant les visites diurnes de l'anse Hattie et invitant à découvrir l'arrière-pays.
--	--

6.2 CÔTE DU LAC SUPÉRIEUR

La côte du lac Supérieur est l'attraction phare de Pukaskwa. Un trésor dans le parc, les côtes distinguent Pukaskwa des autres parcs nationaux. En effet, Pukaskwa contient la plus grande étendue de littoral sans route des Grands Lacs et invite à la découverte de sa topographie spectaculaire, de la vue du rivage, de l'exposition à la vie sauvage et à l'époque préeuropéenne.

La côte du lac Supérieur, grâce à l'emplacement du parc et à son image de marque, offre des possibilités d'attirer divers publics souhaitant découvrir cet endroit particulier, de se rapprocher de son esprit indomptable et de perfectionner leurs propres compétences en milieu sauvage selon leurs capacités. En outre, une sensibilisation accrue à la valeur naturelle et culturelle de cet endroit auprès des publics des collectivités, laquelle est possible grâce à la sensibilisation du public, peut nous permettre d'assurer sa protection. Ainsi, il importe d'appuyer les plaisirs offerts par la côte du lac Supérieur, soit la randonnée, la navigation de plaisance, la voile, le canot et le kayak, en assurant la sensibilité envers l'écosystème et les ressources culturelles.

Le programme de gestion du secteur de la côte du lac Supérieur sera une réussite lorsque les Canadiens auront conscience de l'esprit de la côte du lac Supérieur, en profiteront et le découvriront, tout en contribuant à la protection et en en faisant la promotion.

6.2.1 Objectif 1

L'intégrité écologique de la côte du lac Supérieur est améliorée de sorte à assurer une expérience mémorable pour les visiteurs.

<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2016, les mesures de la stratégie de rétablissement de préférence relatives au caribou des bois à Pukaskwa seront mises en œuvre. On observera une amélioration dans l'indicateur de l'intégrité écologique figurant au prochain Rapport sur l'état du parc pour l'écosystème côtier, lequel passera de « passable » à « bon ».
<i>Mesures</i>	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario ainsi que les Premières nations et les municipalités locales afin de protéger la côte du lac Supérieur, de l'anse Hattie au havre Michipicoten relativement au rétablissement du caribou des bois. Continuer d'investir dans la surveillance et les recherches relatives à l'intégrité écologique afin de mettre en pratique les connaissances scientifiques et traditionnelles dans le cadre de la gestion des écosystèmes côtiers et planifier l'expérience des visiteurs et les programmes de sensibilisation du public. Travailler avec les Premières nations, les métis, les partenaires et les intervenants locaux afin de favoriser une impression de responsabilité commune de la gérance du littoral.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire appel aux nouveaux médias et aux médias conventionnels, élaborer des outils de sensibilisation du public sur la valeur de l'écosystème côtier de Pukaskwa, s'assurer que ces programmes correspondent aux besoins et aux intérêts des publics visés. ▪ Élaborer des possibilités pour les visiteurs de participer à des activités bénévoles de surveillance et de protection de la côte, s'assurer qu'une telle surveillance s'harmonise bien au programme de surveillance du territoire traditionnel des Ojibways de la Première nation de Pic River. ▪ Confirmer l'emplacement d'une base d'opérations maritimes pour les navires de Parcs Canada afin d'appuyer la gestion des biens, la surveillance des écosystèmes et la sécurité des visiteurs le long de la côte.
--	---

6.2.2 Objectif 2

Les images emblématiques de la côte du lac Supérieur de Pukaskwa sont présentes dans le cœur et les pensées des Canadiens.

<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un plus grand nombre de Canadiens apprécie l'importance de la côte du lac Supérieur. ▪ D'ici 2016, le nombre de visites aux terrains de camping de la Piste côtière et de la route de canotage le long du littoral est de 10 % supérieur aux données de référence.
<i>Mesures</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser le Programme d'information sur les visiteurs et les données de sciences sociales afin de déterminer les publics visés relativement aux expériences de la côte du lac Supérieur et établir des niveaux d'appréciation de référence. ▪ Travailler en partenariat avec les Premières nations, l'aire marine nationale de conservation du Lac-Supérieur, les collectivités, les universités et les groupes d'intérêts locaux afin d'élaborer des programmes relatifs aux visiteurs et des produits de sensibilisation du public qui présentent les caractéristiques naturelles et culturelles de la côte du lac Supérieur. ▪ S'assurer que la côte du lac Supérieur occupe une place importante dans le plan de promotion de Pukaskwa.

7.0 Partenariats et participation du public

Parcs Canada définit les partenariats comme l'utilisation d'accords officiels entre l'Agence et les autres organisations qui atteignent des objectifs communs dans le cadre d'initiatives bénéfiques à tous et en regroupant des ressources. La participation des intervenants et des partenaires est fondée sur le respect et des intérêts mutuels et l'atteinte de résultats communs fondés sur les intérêts particuliers des partenaires et des d'intervenants.

L'un des principes directeurs clés de Parcs Canada est la participation active des Premières nations, des Métis, des intervenants, des partenaires et du public général à la planification et à la gestion des secteurs protégés du Canada d'une manière intéressante pour eux et leur permettant de faire la contribution la plus positive possible. Les partenariats et la participation du public permettent une compréhension et un appui de la part du public et offrent aux Canadiens la possibilité de faire part de leurs connaissances, de leur expertise et de leurs suggestions.

Tel qu'il a été reconnu dans les engagements ministériels des années 70, il existe une relation particulière entre Pukaskwa et les Premières nations de la région du nord du lac Supérieur. Des discussions et des consultations continues avec eux se poursuivront. Dans ce contexte, il est essentiel d'obtenir une meilleure compréhension des intérêts des Premières nations locales. Une telle approche est prise en compte dans les stratégies principales de ce plan de gestion, en particulier la *Stratégie principale 1 : Une relation durable* ainsi que les objectifs subséquents, en particulier ceux liés à l'officialisation des relations. D'autres discussions avec les Métis de la rive nord du lac Supérieur permettront de clarifier la nature de la relation officielle établie avec eux.

Le personnel de Parcs Canada continuera de développer ses possibilités de partenariat avec les organismes régionaux, provinciaux et nationaux dans les aires de conservation des ressources naturelles ainsi que la gérance et le tourisme. Cela comprend les responsabilités qu'il doit assumer en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, de l'*Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs* et du groupe de travail relatif à l'« aire de coopération » afin de respecter l'écosystème forestier entourant le parc. Ainsi, dans le même esprit démontré lors du processus d'élaboration de ce plan de gestion, les responsables du parc rencontreront régulièrement une vaste gamme d'intervenants et de partenaires tout au long de la mise en œuvre du plan afin que les enjeux soient communiqués, compris, discutés et résolus de façon collective.

L'efficacité des initiatives de partenariat et de mobilisation du public sera surveillée à l'aide des lignes directrices du gouvernement fédéral sur les partenariats, de sorte à s'assurer tout particulièrement que les lignes directrices relatives au respect des notions d'intérêt du public, de professionnalisme, d'éthique, de respect et de conflit d'intérêts sont communiquées.

8.0 Zonage des parcs

Parcs Canada utilise un système de zonage dans lequel les aires terrestres et aquatiques des parcs nationaux sont classées selon leur écosystème et leurs exigences relatives à la protection des ressources culturelles ainsi que les possibilités qu'elles offrent en ce qui concerne l'expérience des visiteurs. Le zonage constitue ainsi un outil permettant d'orienter les types d'expériences durables à long terme pour les visiteurs et les activités des employés et des visiteurs du parc. Les cinq classes de zonage et leur mise en pratique au parc national Pukaskwa sont décrites dans la présente section et dans les cartes 3 et 4.

Le système de zonage de Parcs Canada permet une superposition de la désignation des « sites écologiquement ou culturellement fragiles ». Ces secteurs ou sites peuvent nécessiter une attention particulière concernant leur gestion en raison de fragilité. Les sites écologiquement ou culturellement fragiles de Pukaskwa sont décrits dans cette section et les sites écologiquement fragiles sont présentés sur la carte 5. Les sites culturellement fragiles ne sont pas indiqués sur les cartes de sorte à respecter les vœux des Premières nations locales et en raison de leur fragilité.

Pendant le processus d'examen du plan de gestion, de légères modifications ont été apportées au plan de zonage en vigueur depuis le plan de gestion de 1995. Ces modifications sont liées à l'exigence d'espèces à risque (le caribou des bois et le chardon de Pitcher, par exemple) ainsi qu'aux connaissances acquises à la suite des travaux archéologique menés sur le terrain depuis le milieu des années 90 sur les sites de pétroformes (les « fosses de Pukaskwa »). En raison de l'importance du zonage dans l'appui des objectifs de gestion du parc, des examens d'évaluation périodiques seront nécessaires pendant chaque cycle d'examen de dix ans afin de déterminer si les conditions changeantes requièrent que l'on apporte une modification au zonage.

8.1 ZONE I – PRÉSERVATION PARTICULIÈRE

La zone 1 représente le niveau de zonage le plus protégé du système de zonage de Parcs Canada. Les secteurs de la zone 1 ont droit à une « préservation particulière » parce qu'ils comportent ou appuient des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparaître. À Pukaskwa, ces secteurs peuvent également présenter les meilleurs exemples de caractéristiques qui représentent la région naturelle des Bas-Plateaux boréaux du Centre ou les meilleurs exemples d'un type particulier de ressource culturelle.

Il est interdit d'accéder à la zone 1 et de s'y déplacer à l'aide d'un véhicule motorisé et, dans la plupart des cas, la fragilité du secteur est telle que l'accès par le public est rigoureusement gérée. Par conséquent, nous nous assurons de fournir aux visiteurs du parc les renseignements appropriés sur les caractéristiques particulières de ce secteur à l'extérieur du site.



MAP 3
 PUKASKWA NATIONAL PARK OF CANADA
 ZONING
 ZONE I – Special Preservation (Oiseau Bay location not to scale)
 Zone II – Wilderness
 Zone IV – Outdoor Recreation (Aquatic)
 Kilometers
 See Map 4

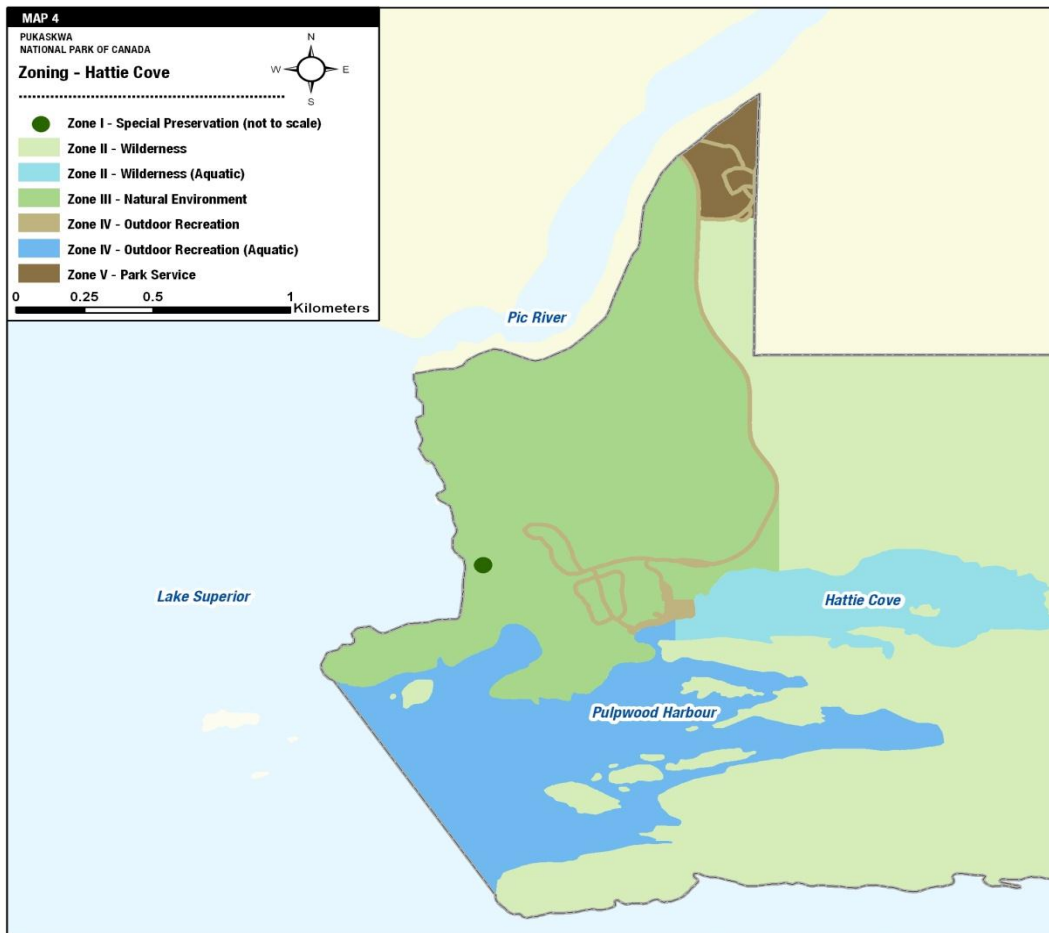
CARTE 3
 PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA
 ZONAGE
 Zone I – Préservation particulière (emplacement de la baie de l'Oiseau non à l'échelle)
 Zone II – Milieu sauvage
 Zone IV – Activités récréatives extérieures (aquatiques)
 kilomètres
 Voir la carte 4

Hattie Cove White River Willow River Morrison Harbour Oiseau Bay White Gravel River Simon's Harbour Newman's Bay Lake Superior Swallow River Cascade River Otter Cave Imogene Cove Pukaskwa River	Anse Hattie Rivière White Rivière Willow Havre Morrison Baie de l'Oiseau Rivière White Gravel Havre Simon's Baie Newman Lac Supérieur Rivière Swallow Rivière Cascade Anse Otter Anse Imogene Rivière Pukaskwa
--	---

À Pukaskwa, les terres de la zone 1 comprennent les suivantes :

- 8.1.1 Avant-pays** – Une aire terrain à proximité de North Beach et l'habitat du chardon de Pitcher et du cyripède œuf-de-passereau.
- 8.1.2 Arrière-pays** – L'Île Otter (l'île au complet, à l'exception du phare, lequel est la propriété de la Garde côtière canadienne) est une importante aire de mise bas et abri hivernal pour le caribou des bois; et offre une protection adéquate à ces espèces.
- 8.1.3 Arrière-pays** – Un secteur de la baie de l'Oiseau abritant une population de chardons de Pitcher rare mais indigène et désigné comme un habitat essentiel aux espèces.
- 8.1.4 Arrière-pays** – Sites de pétroformes désignés (« fosses de Pukaskwa ») situés principalement sur les plages de galets le long de la côte du lac Supérieur. Les fosses de Pukaskwa étaient les premières ressources culturelles dans tout parc national au Canada à se voir attribuer le statut « zone 1 ». Depuis le plan de gestion de 1996, de nombreux autres sites de pétroformes ont été consignés. Pour les 79 sites confirmés qui ont été consignés (jusqu'en septembre 2011), les critères ont été attribués afin d'aider à la classification de leur zonage. Ces critères comportent trois aspects : la pétroforme doit provenir des Premières nations, être vulnérable aux dégâts (que ce soit voulu ou non) et être considéré comme important, rare ou parmi les meilleurs exemples. Ainsi, 18 sites de pétroformes se sont vu attribuer le statut « zone 1 ». Les autres sites de pétroformes sont protégés à l'aide de la désignation « site culturellement fragile » (voir la section 8.6).

Afin de respecter les Premières nations locales et la fragilité de tous les sites de pétroformes, ces sites ne se trouvent pas sur la carte de zonage de ce plan de gestion. L'expérience des visiteurs hors site et les programmes de sensibilisation du public seront développés avec les Premières nations afin d'accroître l'appréciation et la protection de ces sites.



<p>MAP 4 PUKASKWA NATIONAL PARK OF CANADA Zoning - Hattie Cove Zone I - Special Preservation (not to scale) Zone II - Wilderness Zone III - Natural Environment Zone IV - Outdoor Recreation Zone IV - Outdoor Recreation (Aquatic) Zone V - Park Service Kilometers</p> <p>Pic River Lake Superior Hattie Cove Pulpwood Harbour</p>	<p>CARTE 4 PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA Zonage - Anse Hattie Zone I - Préservation particulière (non à l'échelle) Zone II - Milieu sauvage Zone III - Environnement naturel Zone IV - Activités récréatives extérieures Zone IV - Activités récréatives extérieures (aquatiques) Zone V - Services du parc kilomètres</p> <p>Pic River Lac Supérieur Anse Hattie Havre Pulpwood</p>
--	---

8.2 ZONE II – MILIEU SAUVAGE

La catégorie « zone II » fournit un haut niveau de protection pour les grandes aires de parcs qui offrent une bonne représentation d'une région naturelle et qui seront conservées à l'état sauvage. La continuité des écosystèmes et des processus écologiques est l'objectif de gestion. Les secteurs de la zone II offrent l'occasion aux visiteurs de vivre le milieu sauvage du parc avec une impression d'éloignement et de solitude. Les installations qui s'y trouvent sont primitives ou rudimentaires.

La désignation « zone II », laquelle couvre la plus grande partie du parc, répartit les aires comme suit :

8.2.1 Avant-pays – Terres entourant le havre Pulpwood et l'anse Hattie

8.2.2 Avant-pays – Eaux de l'anse Hattie

8.2.3 Arrière-pays – Ensemble des terres et des eaux de l'arrière-pays, à l'exception des parties du fleuve côtier décrites dans la zone IV.

Puisqu'il a été construit avant que le parc en soit établi, le corridor de transport d'Hydro One situé dans les parties nord et nord-ouest de la zone II existe à titre de permis d'occupation dans la zone II.

Déclaration de réserves intégrales

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* permet la désignation par décret de réserves intégrales qui imposent une limite législative au développement. Lorsque cela se produit, les dispositions de la zone tiennent lieu de règlement et non de ligne directrice de politique. Il est prévu que les limites des réserves intégrales correspondent aux limites de la zone II. Tel qu'il a été indiqué précédemment, le parc national Pukaskwa ne figure toujours pas aux annexes de la *Loi sur les parcs nationaux et, par conséquent, ne peut faire l'objet de cette disposition*. En cas d'annexion, Parcs Canada songera à une réserve intégrale dans le cadre d'un futur plan de gestion, et ce, en consultant les collectivités des Premières nations et des Métis, les intervenants et le public général.

8.3 ZONE III – ENVIRONNEMENT NATUREL

La désignation « zone III » est accordée aux aires gérées à titre d'environnement naturel et offrant aux visiteurs la possibilité de découvrir le parc à l'aide d'activités récréatives extérieures nécessitant des services minimaux et des installations de nature rustique. Alors qu'il sera possible d'y accéder à l'aide d'un véhicule motorisé, les déplacements seront contrôlés, généralement en limitant le débit de circulation.

La désignation « zone III » répartit les aires comme suit :

- 8.3.1 Avant-pays** – Secteur nord et ouest de l'anse Hattie contenant des sentiers de promenade et interprétation passive

8.4 ZONE IV – ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES EXTÉRIEURES

Les aires désignées « zone IV » offrent une vaste gamme de possibilités permettant de comprendre et d'apprécier les valeurs patrimoniales écologiques et culturelles et les services et les installations essentiels connexes du parc et d'en profiter.

Il est permis d'y accéder à l'aide d'un véhicule motorisé. À Pukaskwa, l'accès par véhicule motorisé comprend l'accès par bateau à moteur, bien qu'aucune installation, telle que des quais et des bouées, n'est permise aux visiteurs et les activités aquatiques des eaux contrôlées par le parc de la zone IV désignée du lac Supérieur doivent être compatibles avec le caractère du parc et respecter les autres visiteurs. Tous les visiteurs s'adonnant à des activités aquatiques doivent être autonomes.

La désignation « zone IV » répartit les aires comme suit :

- 8.4.1 Avant-pays** – Chemin principal et zone tampon du parc définis comme faisant huit mètres des deux côtés du chemin, en commençant à mesurer de la ligne au centre du chemin
- 8.4.2 Avant-pays** – Eaux du havre Pulpwood et de l'anse Hattie à l'ouest du centre d'accueil
- 8.4.3 Arrière-pays** – Eaux du lac Supérieur relevant de la compétence du parc
- 8.4.4 Arrière-pays** – Partie navigable des principales rivières jusqu'à la première barrière naturelle.

8.5 ZONE V – SERVICES DU PARC

Cette zone est appliquée aux aires des parcs nationaux comportant une certaine concentration de services et d'installations de soutien pour les visiteurs et/ou fonctions liées au fonctionnement et à l'administration du parc.

La désignation « zone V » englobe la plus petite partie des terres du parc et répartit les aires comme suit :

- 8.5.1 Avant-pays** – Aire comportant des immeubles administratifs et des structures connexes du parc.

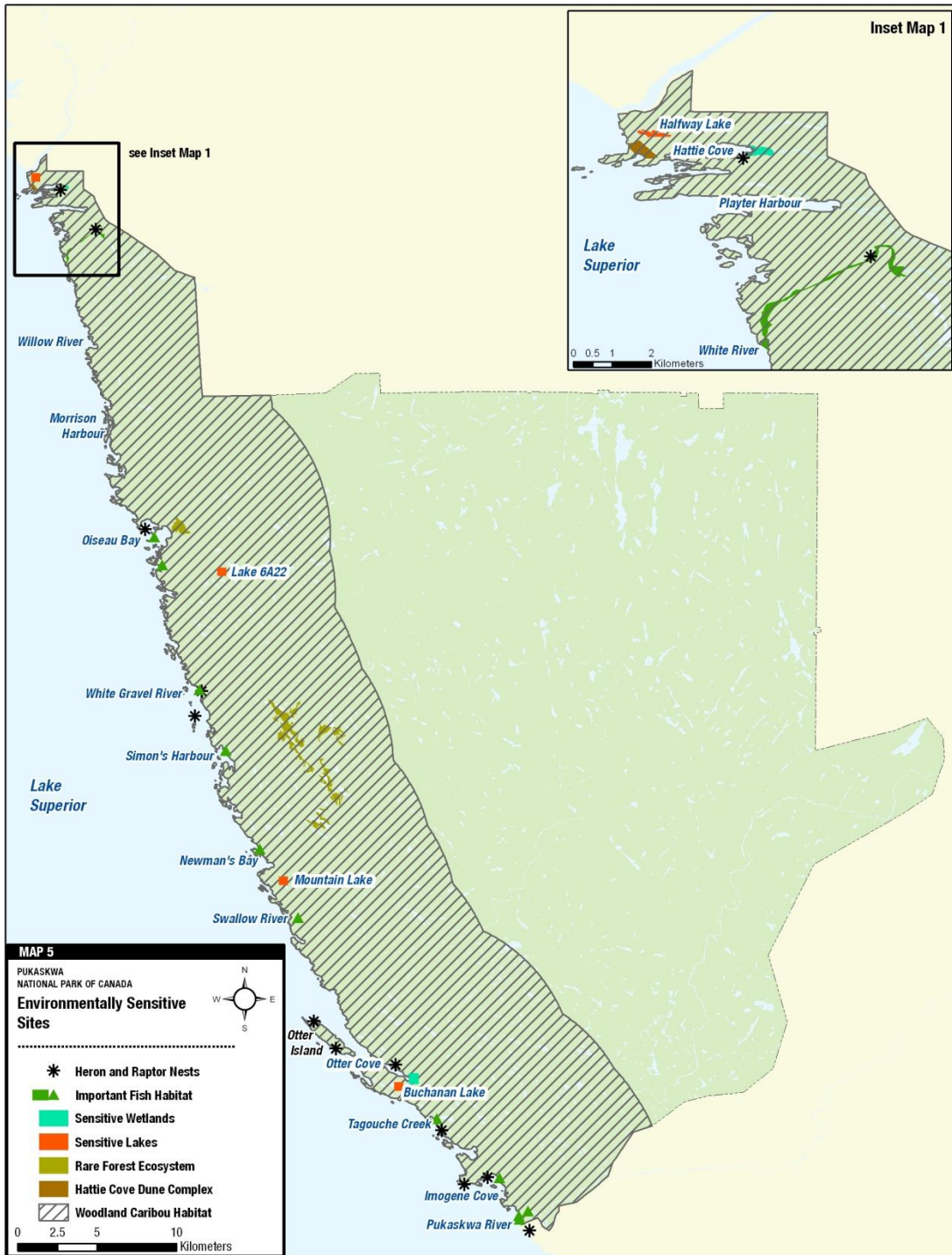
8.6 SITES ÉCOLOGIQUEMENT ET CULTURELLEMENT FRAGILES

Certaines aires ou certains sites des parcs nationaux peuvent nécessiter une gestion particulière en raison de leur rareté, de leur caractère unique ou de leur vulnérabilité particulière aux perturbations. On peut les désigner comme des sites écologiquement ou culturellement fragiles lorsque l'aire en question requiert une protection particulière, que ce soit parce que le site varie d'une année à l'autre ou dans le but de gérer le parc de sorte à orienter les activités destinées aux visiteurs de manières particulières afin d'assurer la protection des ressources.

Les sites écologiquement fragiles sont indiqués sur la carte 5. Ils comprennent une plante ou un écosystème de dune désigné comme rare, un habitat du caribou des forêts, des héronnières, de rares écosystèmes forestiers comprenant un peuplement de pins gris unique et des airelles à feuilles membraneuses, des sites de nidification de faucons pèlerins ainsi que l'esturgeon jaune, l'omble de fontaine et d'autres populations retrouvées dans des habitats de poissons rares.

Il y a actuellement 79 sites confirmés dans les « fosses de Pukaskwa ». Parmi ces sites, 18 sont désignés comme « zone I » en raison de leur rareté et de leur représentation. Les 61 autres sites sont désignés comme sites culturellement fragiles parce qu'ils sont considérés comme des ressources culturelles dont il faut tenir compte dans toute activité liée à la gestion, à l'expérience des visiteurs, à la sensibilisation du public et au parc. Comme pour les sites de pétroformes « zone 1 », ces sites culturellement fragiles ne se trouvent pas dans la carte de ce plan afin de respecter les Premières nations locales et la fragilité de tous les sites de pétroformes. L'expérience des visiteurs hors site et les programmes de sensibilisation du public seront développés avec les Premières nations afin d'accroître l'appréciation et la protection de ces sites.

Des lignes directrices en matière de gestion seront élaborées pour tous les sites écologiquement et culturellement fragiles. Ces lignes directrices comprendront des approches relatives à la protection et à la surveillance et les critères selon lesquels l'accès sera permis au visiteur. Le parc travaillera en étroite collaboration avec les Premières nations locales à l'élaboration des lignes directrices sur la gestion des fosses de Pukaskwa.



Inset Map 1
Halfway Lake
Hattie Cove
Playter Harbour
Lake Superior
White River
Kilometers

See Inset Map 1

Carton intérieur 1
Lac Halfway
Anse Hattie
Havre Playter
Lac Supérieur
Rivière White
kilomètres

Voir le carton intérieur 1

<p>Willow River Morrison Harbour Oiseau Bay Lake 6A22 White Gravel River Simon's Harbour Lake Superior Newman's Bay Mountain Lake Swallow River Otter Island Otter Cove Buchanan Lake Tagouche Creek Imogene Cove Pukaskwa River</p> <p>MAP 5</p> <p>PUKASKWA NATIONAL PARK OF CANADA Environmentally Sensitive Sites Heron and Raptor Nests Important Fish Habitat Sensitive Wetlands Sensitive Lakes Rare Forest Ecosystem Hattie Cove Dune Complex Woodland Caribou Habitat Kilometers</p>	<p>Rivière Willow Havre Morrison Baie de l'Oiseau Lac 6A22 Rivière White Gravel Havre Simon's Lac Supérieur Baie Newman Lac Mountain Rivière Swallow Île Otter Anse Otter Lac Buchanan Crique Tagouche Anse Imogene Rivière Pukaskwa</p> <p>CARTE 5</p> <p>PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA Sites écologiquement fragiles Nids de hérons et de rapaces Important Habitat de poissons Terres humides fragiles Lacs fragiles Écosystème forestier rare Réseau de dunes de l'anse Hattie Habitat du caribou des bois kilomètres</p>
---	--

9.0 Administration et opérations

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* ainsi que les autres lois fédérales pertinentes, dont la *Loi sur les espèces en péril*, établissent le contexte en ce à trait aux lois et aux politiques concernant l'administration et les activités du parc national Pukaskwa. Le parc a pour objectif de réduire ses dépenses en ce qui concerne la gestion de ses ressources humaines et financières et vise à démontrer une saine gestion environnementale dans le cadre de ses activités. La pratique de la saine gestion environnementale va de pair avec l'« Initiative d'Écologisation des opérations de Parcs Canada », laquelle appuie à son tour la Stratégie fédérale de développement durable.

9.1 INFRASTRUCTURE ET INSTALLATIONS

La plupart des biens actifs, y compris les chemins, les immeubles et les autres infrastructures, s'usent et requièrent des niveaux d'entretien, de mise à niveau ou de remplacement de plus en plus élevés. Toute intervention sur l'infrastructure existante sera effectuée de sorte à tenir compte de la santé et de la sécurité du public, des besoins des visiteurs, des facteurs environnementaux et à assurer la protection des ressources naturelles et culturelles.

L'un des points importants sur lequel se pencher afin d'assurer la gestion efficace du parc est la confirmation d'une base d'opérations maritimes permanente pour les navires de Parcs Canada afin d'appuyer l'entretien des actifs, la surveillance des écosystèmes et la sécurité des visiteurs le long de la côte. Avant le processus de planification de la gestion actuel, un examen a été entrepris afin de déterminer les emplacements possibles pour une base marine, laquelle se trouve actuellement à Pic River. Le développement d'un nouveau site doit tenir compte des impacts environnementaux et de la responsabilisation financière. On cherchera une solution pendant le cycle de mise en œuvre de dix ans de ce plan de gestion.

Les sondages du Programme d'information sur les visiteurs indiquent que ceux-ci sont généralement satisfaits des installations et des services, bien que des consultations récentes avec le public réalisées dans le cadre de l'examen de ce plan de gestion indiquent un désir du public d'améliorer les installations du parc. Parcs Canada abordera ces intérêts dans son examen du concept de l'anse Hattie, tel qu'il est indiqué dans l'approche de gestion du secteur de l'anse Hattie, section 6, objectif 6.1.1 du présent plan. Enfin, puisque des installations adéquates privées pour le personnel sont disponibles à Marathon, les maisons possédées par le parc à Marathon ont été vendues.

9.2 GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT

Parcs Canada s'engage à réduire les aspects de ses activités qui ont ou pourraient avoir des répercussions sur l'environnement. L'Agence s'engage également à assurer un soutien pour les visiteurs, les intervenants, les partenaires d'affaires et les employés de sorte à viser et à assurer une gestion responsable de l'environnement. La gestion des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux du Canada est orientée à cet égard par l'« Initiative d'Écologisation des opérations de Parcs Canada ».

Le parc national Pukaskwa a entrepris un certain nombre d'initiatives, y compris l'achat de véhicules légers et hybrides, l'incitation des employés à faire du covoiturage et l'installation de toilettes à compostage pour la saison intermédiaire dans le camping de l'anse Hattie. Le recyclage dans les endroits éloignés coûterait trop cher en raison de la nécessité de transporter les matériaux recyclables aux centres urbains. Par conséquent, le parc a conclu un partenariat avec les Ojibways de la Première nation de Pic River afin s'assurer qu'un service de recyclage est offert de manière rentable à l'anse Hattie.

10.0 Surveillance et établissement de rapports

La planification de la gestion n'est pas un processus statique. La surveillance de la mise en œuvre continue de ce plan de gestion et l'établissement de rapports sur les résultats fournissent des renseignements essentiels permettant de nous assurer que les mesures prévues offrent les résultats attendus, tel que le précisent les objectifs présentés dans le présent plan, et d'apporter des modifications au cours de la durée du plan, au besoin. La surveillance contribue à la capacité de Parcs Canada d'établir des rapports sur l'état global de ses lieux patrimoniaux protégés et l'obtention de résultats d'entreprise. La surveillance peut également cerner les défis éventuels associés à la réalisation de ce plan de gestion et permet à l'unité de gestion de modifier ses mesures et ses objectifs.

Parcs Canada fait appel à deux types de surveillance : la surveillance de l'état (mesurer l'état de la santé de l'écosystème, de l'expérience du visiteur ainsi que de l'appréciation et la compréhension du public) et une surveillance de l'efficacité (mesurer les résultats des mesures de gestion et les comparer aux objectifs précédemment établis).

La surveillance de l'état comprend l'évaluation des écosystèmes, des ressources culturelles, de l'expérience du visiteur et de la sensibilisation du public relativement au parc. Les évaluations de l'état sont menées pour les principaux indicateurs à l'aide d'un ensemble de mesures quantitatives pour chaque indicateur. Les états sont évalués par rapport à une tendance ou un objectif prescrit pour chaque mesure. Pour certaines mesures, les objectifs sont basés sur des recherches et des renseignements existants, mais, dans d'autres cas, il faut recueillir les renseignements adéquats avant de pouvoir établir un objectif particulier.

Lorsque l'on effectuera les futures évaluations de l'état du parc, le parc national Pukaskwa conservera les données existantes, extrapolera les nouveaux résultats à partir de son programme de surveillance de l'intégrité écologique et utilisera les renseignements tirés du Projet d'inspection et documentation des fosses pour son évaluation de l'état de ressources culturelles. De plus, il se peut que les efforts de surveillances soient redoublés concernant les ressources culturelles à la suite de la préparation prévue d'un énoncé des valeurs des ressources culturelles de Pukaskwa. Les outils de diagnostic de Parcs Canada, tels que le Programme d'information sur les visiteurs, l'établissement de rapports sur les présences et les données des points de vente, seront utilisés afin d'évaluer l'état de l'expérience des visiteurs. Des techniques d'évaluation de l'état des relations avec les Premières nations et les Métis locaux seront élaborées en partenariat avec eux.

La surveillance de l'efficacité comprend l'évaluation des mesures de gestion du parc, ce qui comprend l'établissement de rapports sur l'atteinte des objectifs du parc établis au niveau national et l'éventuelle obtention des résultats attendus brièvement décrits dans le présent plan de gestion.

Les Ojibways de la Première nation de Pic River ont commencé à établir un programme de surveillance du territoire traditionnel pour les terres de son territoire traditionnel. Parcs Canada commencera à travailler avec la Première nation de Pic River afin de s'assurer que les deux processus fonctionnent en harmonie et s'appuient l'un l'autre.

11.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Une évaluation environnementale stratégique (EES) a été effectuée pour le plan de gestion du parc national Pukaskwa, conformément à la Directive du Cabinet de 2010 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. Voici un résumé de la portée, des éventuels effets environnementaux et des mesures d'atténuation proposées.

L'EES compare les résultats de chaque mesure proposée dans ce plan par rapport à des facteurs essentiels obtenus à partir des mesures et des indicateurs décrits dans le *Rapport sur l'état du parc (REP)* de 2010. Les objectifs et les seuils de chaque mesure sont considérés comme étant des résultats souhaités et sont utilisés dans l'analyse afin d'aider à la détermination de ces mesures de gestion, lesquelles nécessitent une étude approfondie. Les effets potentiels sur les espèces en péril sont également pris en compte.

Les mesures du plan de gestion devraient en grande partie entraîner des résultats environnementaux positifs et contribuer aux objectifs visant à appuyer l'intégrité écologique, la gestion des ressources culturelles et l'offre d'expériences enrichissantes aux visiteurs. Plusieurs mesures sont centrées sur l'amélioration de relations avec les Premières nations locales et une gestion collaborative du parc. L'incorporation de la langue locale des Ojibways aux panneaux de signalisation et aux programmes liés à l'expérience des visiteurs, la révision du concept du campement anishinaabe de l'anse Hattie et l'élaboration d'un campement pour les jeunes autochtones dans l'arrière-pays sont tous des exemples positifs.

L'expérience des visiteurs et les programmes de sensibilisation seront améliorés en travaillant avec les municipalités, les intervenants et le public afin de déterminer les publics visés et les possibilités pour les visiteurs de participer aux programmes et aux activités qui correspondent à leurs intérêts, motivations et attentes englobant le patrimoine naturel et culturel. Les mesures prises pour les secteurs de gestion de l'anse Hattie et de la côte du lac Supérieur ont été déterminées afin d'atteindre ces objectifs.

Il existe plusieurs mesures de gestions qui contribueront positivement au programme de gestion des ressources naturelles du parc, lesquelles appuient le maintien de l'intégrité écologique. La mise à jour et l'entretien de la base de données des ressources naturelles, l'intégration de connaissances traditionnelles à la gestion des ressources et aux initiatives de rétablissement des espèces en péril ainsi que la mise en œuvre continue du programme de surveillance de l'intégrité écologique contribuent toutes de façon positive. Le travail collaboratif avec les partenaires et les intervenants, y compris les secteurs protégés avoisinants assurant des objectifs de gestion écologiques compatibles, offrira des résultats positifs aux ressources naturelles et aux espèces à risque du parc. Cette mesure est appuyée par des énoncés de recommandations dans la section du secteur de gestion de la côte du lac Supérieur.

Bien que la majorité des mesures de gestion présentées dans le plan soient positives, on observe dans certains cas un potentiel d'effets néfastes pour les autres mesures importantes liées à l'écologie, à la culture ou à l'expérience des visiteurs. Ces mesures accompagnées d'effets néfastes sont principalement associées à l'amélioration ou à la création de nouvelles activités offertes aux visiteurs, lesquelles pourraient nécessiter l'élaboration d'une nouvelle infrastructure, l'introduction de nouvelles activités ou l'offre d'activités aux visiteurs dans des environnements fragiles. Les effets néfastes possibles

peuvent, entre autres, comprendre une perte de végétation, des effets de fragmentation de la vie sauvage, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et avoir une incidence sur les espèces en péril, y compris l'habitat qui leur est essentiel. En ce qui concerne l'arrière-pays et le long de la côte du lac Supérieur, la fragilité de l'écosystème dans un milieu sauvage et tout particulièrement les effets sur la population de caribous des bois ainsi que les exigences liées à l'habitat et les mesures d'atténuation peuvent nécessiter un contrôle plus strict de l'accès à certains endroits ou des restrictions temporelles en raison de la fragilité des espèces à certains moments de l'année. Ces restrictions peuvent avoir des effets néfastes sur l'expérience des visiteurs.

Étant donné la nature stratégique des plans de gestion, les mesures d'atténuation et les améliorations proposées par l'EES de façon globale. Par exemple, l'application de restrictions temporelles sur certains projets ou activités pendant la saison des amours ou de la mise bas du caribou des bois. En ce qui concerne les mesures de gestion entraînant des effets négatifs, la majorité de ces effets pourraient être atténués ou éliminés à l'aide d'une planification détaillée. De plus, puisque des activités ou des projets particuliers sont élaborés afin d'appuyer les mesures de gestion, il pourrait s'avérer nécessaire de préparer une analyse des impacts environnementaux conformément à la *Directive provisoire de Parcs Canada sur la mise en œuvre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012*. Une mesure d'atténuation plus précise sera élaborée au moment de réaliser ces analyses.

Un grand nombre de mesures de gestion proposées visent à améliorer la pertinence de Pukaskwa pour les Canadiens en offrant aux visiteurs un ensemble d'expériences plus large. On se concentrera tout particulièrement sur l'anse Hattie et la côte du lac Supérieur. Des effets cumulatifs liés à l'utilisation croissante observée dans ces secteurs devraient être pris en compte dans leur ensemble avant de mettre en œuvre un projet ou une activité en particulier. Pendant l'élaboration de projets ou d'activités en particulier, l'analyse des effets cumulatifs sera essentielle afin de déterminer la façon dont les objectifs et les seuils pourraient être touchés. Une analyse approfondie des effets sur les seuls et les objectifs pour l'ensemble des projets ou des activités prévus de façon globale permettra une planification améliorée des projets ou des activités, réduisant ainsi le risque d'effets environnementaux néfastes importants.

L'analyse des mesures du plan de gestion nous a permis de conclure que les effets environnementaux résiduels seront principalement positifs. Pendant l'élaboration de projets ou d'activités en particulier visant à appuyer les mesures de gestion, ces projets ou activités devraient être élaborés de sorte à réduire ou à éliminer les éventuels effets néfastes. Cela peut se faire en assurant un nombre approprié d'analyses des impacts environnementaux pour ces projets ou ces activités.

Aucune exigence particulière liée au contrôle du suivi n'est indiquée dans cette EES. Toute surveillance efficace indiquée dans les futures EES ou analyses des impacts environnementaux propres à un projet nous aidera à déterminer le succès de toute atténuation proposée et les effets néfastes imprévus afin de prendre une mesure corrective. De plus, la surveillance de l'état de chaque mesure de REP est une exigence continue. La surveillance est également une exigence des programmes liés aux espèces en péril et à la gestion des incendies.

Dans l'ensemble, l'ESS nous a permis de conclure que la direction proposée dans le plan de gestion est conforme aux politiques environnementales de Parcs Canada et du gouvernement du Canada et que la majorité des mesures proposées entraîneront des effets environnementaux positifs. Aucun effet environnemental résiduel néfaste n'est prévu à la suite de la mise en œuvre du plan et des futures exigences liées à la planification et à l'évaluation, tel qu'il est indiqué dans l'ESS.

12.0 Références

DREW, WAYLAND et LITTLEJOHN, B., *Superior: The Haunted Shore etc.*

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, L.C. 2000, ch. 32.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, L.C. 1998, ch. 31.

MARSH, JOHN S., *The Human History of the Pukaskwa National Park Area 1650 to 1975, An Initial Study*, 1976.

Parcs Canada, *Initiative d'Écologisation des opérations de Parcs Canada*, 2010.

Parcs Canada, *Directive sur les immeubles écologiques*, 2007.

Parcs Canada, *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada*, 2008.

Parcs Canada, *Principes directeurs et politiques de gestion*, ministère du Patrimoine canadien, 1994.

Parcs Canada, *Plan directeur du parc national Pukaskwa*, 1995.

Parcs Canada, *Parc national du Canada Pukaskwa : Plan stratégique de marketing*, 2001.

Parcs Canada, *Parc national du Canada Pukaskwa : Rapport du programme d'information sur les visiteurs*, 2006.

Parcs Canada, *Parc national du Canada Pukaskwa : Rapport d'évaluation des facteurs qui influencent l'expérience des visiteurs*, 2006.

Parcs Canada, *Parc national du Canada Pukaskwa : Rapport sur l'état du parc*, 2010.

Annexe A : Mesures prévues

Ce plan de gestion offre une orientation stratégique à long terme aux gestionnaires et aux employés du parc national Pukaskwa. Il offre un cadre de planification et de prise de décisions plus détaillés et une référence stratégique relativement à la planification des activités, la prévision des dépenses en immobilisations et les futures opérations de l'unité de gestion du Nord de l'Ontario,

La responsabilisation de la mise en œuvre de ce plan de gestion demeure sous la responsabilité du directeur de l'unité de gestion du Nord de l'Ontario. La mise en œuvre sera dirigée à l'aide du plan des activités de l'unité de gestion du Nord de l'Ontario.

Les progrès réalisés relativement à la mise en œuvre du plan de gestion seront évalués et communiqués à l'aide de rapports périodiques. Les rapports annuels comprendront les progrès réalisés avec les Premières nations et les Métis concernant ce plan de gestion.

Stratégie principale 1 : UNE RELATION DURABLE	Court terme	Long terme
Travailler avec les Premières nations locales afin d'élaborer et d'accepter conjointement une structure et un mandat pour le comité consultatif sur les questions des Premières nations.	•	
Réaliser, avec les Premières nations, un examen complet du respect des engagements du Ministère par l'État envers le groupe du Traité Robinson du lac Supérieur (GTRLS) lorsque le parc a été établi		•
Élaborer une cadre de gestion collaborative avec les Premières nations afin d'appuyer la mise en œuvre d'une gestion collaborative au sein du parc.	•	
Travailler avec les Premières nations afin d'élaborer une stratégie d'embauche qui comprend la représentation des membres du GTRLS dans l'ensemble de l'organisation, de la planification de la relève, du maintien en poste et de la formation.	•	
Élaborer et offrir une formation de sensibilisation culturelle aux employés et aux bénévoles du parc avec les Premières nations, y compris une formation sur les questions historiques et actuelles des Anishinaabek afin d'assurer une plus grande compréhension et appréciation du point de vue des Premières nations.	•	
Communiquer, en collaboration avec les Premières nations, leurs valeurs et intérêts dans les manuels et les lignes directrices opérationnelles du parc, l'expérience des visiteurs (par exemple en démontrant les compétences traditionnelles et l'interprétation des Anishinaabek) et les occasions de sensibiliser le public.		•
Établir une stratégie avec les Premières nations afin d'offrir un campement pour les jeunes Anishinaabe dans l'arrière-pays du parc.	•	
Encourager, en collaboration avec les Premières nations locales, les visiteurs à observer le parc en tant que paysage vivant où l'on pratique des activités traditionnelles.		•

Songer, en collaboration avec les Premières nations avoisinantes, à d'autres expériences pour les visiteurs qui seraient offertes par les points de liaison ou situés parmi les Premières nations locales ou à proximité.		•
Travailler avec les collectivités des Premières nations afin d'examiner le nom des endroits locaux et des Ojibways et les langues qui y sont associées afin de les intégrer aux programmes et aux services.		•
Travailler avec la collectivité locale, y compris les entreprises appartenant à des membres de la Première nation et à la collectivité des Métis concernant leur intérêt et participation à l'expérience des visiteurs et aux possibilités de sensibilisation du public, y compris les projets d'élaboration des programmes qui traitent de la culture historique et contemporaine des Anishinaabe.		•
S'assurer que le contenu lié au patrimoine, à la culture et au développement socioéconomique des Premières nations et des Métis est compris dans l'expérience des visiteurs.		•
Incorporer, en collaboration avec les Premières nations, les connaissances traditionnelles dans les programmes du parc (y compris la science citoyenne, la surveillance des bénévoles, la gestion des ressources culturelles, les sciences sociales et les espèces en péril).		•
Créer un énoncé des valeurs des ressources culturelles de Pukaskwa en collaboration avec les Premières nations locales (afin d'examiner l'utilisation traditionnelle et de tenir compte des points de vue culturels), les partenaires et les intervenants et appliquer les valeurs déterminées à l'expérience des visiteurs.		•
Travailler avec les Ojibways de la Première nation de Pic River afin d'examiner les documents, les images et les artefacts sous la possession du parc et, si la Première nation le demande, élaborer un plan afin de leur renvoyer les originaux.		•
Incorporer la langue, des œuvres d'art et du contenu culturel des Anishinaabe au nom des lieux, aux produits liés à l'expérience des visiteurs et aux biens du parc.		•
Travailler avec les Métis de la rive nord du lac Supérieur afin d'appuyer leurs efforts visant à consigner leur intérêt dans la région de Pukaskwa.		•
Travailler avec les Métis de la rive nord du lac Supérieur afin de déterminer la façon dont ils peuvent communiquer leur histoire et leur culture au moyen de composantes de protection, d'expérience des visiteurs et de sensibilisation du public inscrites au mandat de Parcs Canada au parc national Pukaskwa.		•

Stratégie principale 2 : UN MILIEU SAUVAGE PRÉSERVÉ	Court terme	Long terme
Mettre à jour et entretenir les bases de données relatives aux ressources naturelles afin d'assurer l'utilisation de renseignements exacts dans le cadre de la gestion des ressources, des expériences offertes aux visiteurs et de la sensibilisation du public.		•
Travailler en collaboration avec les Premières nations afin d'intégrer les connaissances traditionnelles aux initiatives de gestion des ressources et de rétablissement des espèces en péril.		•
Continuer de mettre en œuvre le programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc afin d'assurer et d'améliorer l'intégrité écologique tout en reconnaissant le programme de surveillance territoriale traditionnelle des Ojibways de la Première nation de Pic River et en s'assurant que les programmes fonctionnent de façon harmonieuse.		•
Favoriser une impression de rapprochement avec le parc en élaborant des programmes éducatifs et/ou de science citoyenne portant sur les écosystèmes et les espèces retrouvés dans le parc.	•	
Travailler en collaboration avec les partenaires et les intervenants, y compris les secteurs voisins protégés, afin d'assurer la comptabilité des objectifs de gestion des écosystèmes dans les secteurs tels que les incendies, les espèces en péril et la qualité de l'eau.		•
Élaborer des lignes directrices relatives à la gestion des sites adaptés à l'environnement et à la culture. Travailler avec les Premières nations afin d'accroître la protection et l'appréciation des sites des fosses de Pukaskawa.		•
À l'aide de l'outil de segmentation du Quotient explorateur ainsi que les connaissances des marchés actuels et potentiels, offrir une expérience des milieux sauvages en s'assurant que le produit et le service offerts correspondent aux intérêts et aux besoins des marchés cibles tout en assurant la protection de l'intégrité écologique.		•
Utiliser le Programme d'information sur les visiteurs et les données de sciences sociales sur les attitudes et les motivations afin d'élaborer des programmes visant à faire participer les visiteurs à la surveillance de l'écosystème.	•	
Accroître la sensibilisation au milieu sauvage de Pukaskwa en étudiant des possibilités de reconnaissance externe non officielles du parc à titre de partenaire dans le cadre des initiatives locales, régionales, nationales et internationales.		•

Stratégie principale 3 : UN LIEN « SUPÉRIEUR »	Court terme	Long terme
À l'aide du Programme d'information sur les visiteurs et les outils d'évaluation de l'expérience des visiteurs, les données de sciences sociales et l'outil de segmentation Quotient explorateur, créer un plan de promotion à jour permettant de cerner les publics cibles et les possibilités qu'on les visiteurs de participer aux programmes et aux activités qui correspondent à leurs intérêts, à leurs motivations et à leurs attentes, en englobant le patrimoine naturel et culturel.		•
Travailler avec les partenaires locaux sur le programme de sensibilisation public afin de sensibiliser le public à Pukaskwa à l'aide des médias conventionnels et sociaux.		•
Présenter Pukaskwa comme une destination d'une beauté inégalée à l'aide de son image de marque et d'images cohérentes sur les panneaux routiers, d'imprimés et de produits à vendre ainsi qu'au moyen de récits publiés dans les médias et l'élaboration du site Web.	•	
Encourager la collaboration des Premières nations, des municipalités avoisinantes et des intervenants afin d'élaborer des possibilités d'expériences pour les visiteurs, de fournir des services et des installations et de surveiller les ressources naturelles et culturelles.		•
Travailler avec les collectivités locales afin d'élaborer des programmes bénéfiques à tous dans le cadre desquels les citoyens locaux et les employés du parc sont des ambassadeurs qui le connaissent bien.		•

Gestion du secteur : ANSE HATTIE	Court terme	Long terme
Examiner le plan conceptuel actuel de l'anse Hattie, y compris les utilisations, les services, les installations et les activités, leur emplacement, les traitements d'aménagement paysager qui y sont liées, les vues et l'orientation, et utiliser le Programme d'information sur les visiteurs, l'évaluation de l'expérience des visiteurs et les données des sciences sociales afin d'élaborer un plan conceptuel à jour concernant le secteur de l'avant-pays.		•
Entretien le système de pistes afin que divers groupes d'âges disposant de diverses capacités physiques puissent en bénéficier.	•	
Examiner les médias de bienvenue et d'orientation du parc, y compris les médias électroniques et imprimés, et examiner les panneaux de signalisation, afin d'établir une trousse d'orientation distinguable et coordonnée qui répond aux normes de service de Parcs Canada et au programme de renouvellement des panneaux et d'inclure la langue Ojibway.	•	
Avec les Premières nations locales, faciliter l'élaboration d'un concept revu pour le campement anashinaabe.	•	

Avec les Premières nations locales, faciliter l'élaboration de nouveaux programmes et activités à l'anse Hattie afin de présenter le patrimoine et la culture des Anishinaabek.		•
Travailler avec les partenaires et les intervenants afin d'élaborer des programmes et des services sur mesure pour les marchés de l'avant-pays indiqués dans le plan de promotion à jour.		•
Travailler avec les partenaires et les intervenants afin d'élaborer des outils et des activités éducatifs interprétatifs encourageant les visites à l'anse Hattie et invitant à découvrir l'arrière-pays.		•

Gestion du secteur : CÔTE DU LAC SUPÉRIEUR	Court terme	Long terme
Collaborer avec le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario ainsi que les Premières nations et les municipalités locales afin de protéger la côte du lac Supérieur, de l'anse Hattie au havre Michipicoten relativement au rétablissement du caribou des bois.		•
Continuer d'investir dans la surveillance et les recherches relatives à l'intégrité écologique afin de mettre en pratique les connaissances scientifiques et traditionnelles dans le cadre de la gestion des écosystèmes côtiers et planifier les possibilités d'expérience des visiteurs et des programmes de sensibilisation du public.		•
Travailler avec les Premières nations, les partenaires et les intervenants locaux afin de favoriser une impression de responsabilité commune de l'intégrité écologique du littoral.		•
Faire appel aux nouveaux médias et aux médias conventionnels, élaborer des outils de sensibilisation du public et de renseignements sur la valeur de l'écosystème côtier de Pukaskwa, s'assurer que ces programmes correspondent aux besoins et aux intérêts des publics visés.		•
Élaborer des possibilités pour les visiteurs de participer à des activités bénévoles de surveillance et de protection de la côte, s'assurer qu'une telle surveillance s'harmonise bien au programme de surveillance du territoire traditionnel des Ojibways de la Première nation de Pic River.		•
Confirmer l'emplacement d'une base d'opérations maritimes pour les navires de Parcs Canada afin d'appuyer la gestion des biens, la surveillance des écosystèmes et la sécurité des visiteurs le long de la côte.		•
Utiliser le Programme d'information sur les visiteurs et les données de sciences sociales afin de déterminer les publics visés relativement aux expériences de la côte du lac Supérieur et établir des niveaux d'appréciation de référence.	•	
Travailler en partenariat avec les Premières nations, les collectivités, les universités et les groupes d'intérêts locaux afin d'élaborer des programmes relatifs aux visiteurs et des produits de sensibilisation du public qui présentent les caractéristiques naturelles et culturelles de la côte du lac Supérieur.		•

S'assurer que la côte du lac Supérieur occupe une place importante dans le plan de promotion à jour de Pukaskwa.		•
--	--	---

Annexe B : Résumé des engagements ministériels

Pendant les discussions sur l'établissement du parc dans les années 70, des engagements ministériels ont été mis en œuvre avec les bénéficiaires du Traité Robinson du lac Supérieur. Ces engagements abordent la continuation des droits du traité liés à la chasse et à la pêche dans le parc ainsi qu'au trappage, à l'accès, aux emplois et aux autres avantages. Les engagements ministériels sont décrits dans une lettre du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Judd Buchanan, au chef Patrick Hardy, bande indienne de Rocky Bay, le 14 janvier 1975, comme suit. Ces engagements étaient confirmés par des lettres des ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien suivants, Warren Allmand (1976) et Hugh Faulkner (1978).

[Traduction]

« Le 14 janvier 1975

Monsieur,

À leur retour, après la réunion du 8 novembre 1974 tenue avec vous et les représentants des Indiens du secteur du secteur du Traité Robinson du lac Supérieur, M. Leseaux et M. Davidson m'ont indiqué avoir présenté les deux options que j'avais au préalable approuvées afin que les délégués en tiennent compte et qu'une entente avait été conclue concernant certains points d'intérêt vital pour les habitants de votre région et mon ministère.

Je comprends que les points indiqués ci-dessous ont été présentés et qu'ils ont été acceptés afin de résoudre certaines questions et approuvés par chaque bande et à l'unanimité par ceux présents à la réunion.

Voici les points d'ententes :

CHASSE, PÊCHE ET TRAPPAGE

1. Les Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur conserveront leurs droits de chasser et de pêcher dans le parc national Pukaskwa en vertu du traité. De plus, les Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur continueront à exercer leurs activités de trappage.

Mon ministère convient que le Traité Robinson du lac Supérieur confère aux Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur le droit de chasser et de pêcher à des fins domestiques selon les limites imposées par le parc proposé. Le traité et notre entente n'accordent aucun droit de chasser et de pêcher sur les terres du parc à des fins commerciales. Le trappage effectué à titre d'activité commerciale ne constitue pas un droit octroyé par le traité, mais est un droit reconnu découlant de l'utilisation passée des terres.

Je recommanderai au gouverneur général en conseil que, avant la création d'un parc national dans toute partie du secteur concerné par le Traité Robinson du lac Supérieur, des règlements particuliers soient créés afin d'accorder aux Indiens touchés par le Traité Robinson du lac Supérieur le droit de chasser, de pêcher et de poser des pièges dans le parc national proposé, conformément à l'entente conclue.

NÉGOTIATIONS

2. Je suis prêt, à tout moment, à demander à mes agents de négocier une compensation pour la révocation des droits mentionnés ci-dessus.

ACCÈS GRATUIT

3. Les Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur disposeront d'un accès gratuit au parc afin d'exercer leurs droits liés au trappage et issus du traité.
4. Les Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur recevront des permis de pêche gratuits pour le parc national.
5. Lorsque des Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur souhaiteront pêcher dans le lac Supérieur à partir du secteur du parc, un accès et des installations seront autorisés à cette fin en délivrant des permis de camping gratuits.

NOM DU PARC

6. Le Ministère est prêt à tenir compte de la recommandation d'un autre nom proposé par les Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur pour le parc.

ROUTE

7. Afin de nous assurer que l'accès proposé aux routes de l'ensemble des terres provinciales menant au parc offre un avantage maximal aux Indiens, mon intention est que le gouvernement du Canada collabore avec l'Ontario à ses emplacements. L'objectif sera de nous assurer que les routes traversent l'une des réserves indiennes ou y soient adjacentes.

POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

8. Le principal complexe de services aux visiteurs sera situé à l'extrémité nord du parc. Le Ministère offrira le premier refus d'établissement des diverses unités ou entreprises dans le complexe aux Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur. L'argent du Fonds de Développement (économique) pour Autochtones sera disponible pour la mise en œuvre de la proposition.

EMPLOIS

9. Le Ministère fera tout en son possible pour maximiser l'embauche d'Indiens dans le parc. Comme mes prédécesseurs, je souhaite voir les Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur représenter au moins 50 % du personnel du parc. Toutefois, nous ne pouvons pas garantir de résultats. Cela n'est possible qu'à l'aide d'une collaboration des Indiens, de Parcs Canada et des Affaires indiennes.
10. Une formation en cours d'emploi sera offerte à autant d'Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur que possible afin de les préparer au nombre croissant de possibilités du programme de Parcs Canada. Des efforts supplémentaires seront déployés afin d'offrir une formation aux employés potentiels de la collectivité des Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur et à ceux participant aux activités liées aux services offerts aux visiteurs dans le complexe de services aux visiteurs. Des cours adéquats seront établis ou trouvés en collaboration avec les conseils de bande.

PROGRAMME DE RÉDUCTION DES ANIMAUX

11. Étant donné que seuls les Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur chasseront dans le secteur, nous pouvons nous attendre à une augmentation de la population d'animaux dans le parc. Deux résultats sont possibles :
 - a) Le parc peut devenir un réservoir ou une source de réapprovisionnement

d'animaux qui aura une incidence sur le secteur environnement en ce qui concerne la chasse.

- b) Puisque la chasse dans le parc est limitée aux Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur, la population d'animaux du parc peut se développer au-delà de sa capacité, nécessitant ainsi un programme de réduction contrôlée de la population animale.

Les animaux obtenus grâce à un tel programme de réduction seront offerts aux Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur. En outre, Parcs Canada embauchera des Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur pour ces programmes, mais en tenant compte des concepts de gestion et des programmes du parc.

PARC À ÉTABLIR

12. Les Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur acceptent l'établissement du parc selon les modalités de cette option.

RÈGLEMENT NON PRÉJUDICIALE

13. Je vous assure à vous et à votre peuple que ce règlement n'est en aucune façon préjudiciable à un règlement respectant tout autre droit, titre ou intérêt des Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur.

Je souhaite vous féliciter, vous et votre peuple, de votre décision et je suis convaincu que l'établissement de ce nouveau parc national bénéficiera grandement aux Indiens concernés par le Traité Robinson du lac Supérieur.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Judd Buchanan »

Annexe C : Espèces à risque

Les espèces suivantes retrouvées dans le parc national Pukaskwa méritent une attention particulière, puisqu'elles figurent actuellement à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Cette annexe est régulièrement mise à jour. Des espèces peuvent être ajoutées à l'annexe ou y être retirées selon leur état.

Oiseaux

Moucherolle à côtés olive
Engoulevent d'Amérique
Paruline du Canada
Quiscale rouilleux
Martinet ramoneur
Faucon pèlerin
Engoulevent bois-pourri

Poissons

Lamproie du nord

Invertébrés

Monarque

Mammifères

Caribou des bois

Reptiles

Tortue hargneuse

Plantes

Chardons de Pitcher

Annexe D : Glossaire

Cycle d'expérience des visiteurs : Un concept lié aux besoins et aux attentes des visiteurs, du moment auquel ceux-ci commencent à songer à visiter l'endroit jusqu'au moment où ils se déplacent, visitent le site et retournent chez eux avec des souvenirs. Le cycle d'expérience des visiteurs est utilisé en tant qu'outil d'évaluation de l'expérience des visiteurs.

Énoncé des valeurs des ressources culturelles : Un document stratégique qui détermine des ressources culturelles et des valeurs pour certains endroits autres que des lieux historiques nationaux autres que des lieux historiques nationaux, lesquels sont sous la responsabilité de Parcs Canada. Il indique l'historique et les autres valeurs patrimoniales ainsi que les éléments qui définissent leurs caractéristiques (tangibles et intangibles) associés à un parc national ou à une aire marine nationale de conservation dans son ensemble ainsi que l'ensemble de ressources culturelles qui contribuent à ces valeurs.

Espèces en péril : Espèces disparues, en voie de disparition ou menacées ou espèces préoccupantes. Les « espèces disparues » sont des espèces qui n'existent plus en milieu sauvage au Canada, mais que l'on retrouve dans des milieux sauvages situés ailleurs. Les « espèces en voie de disparition » sont les espèces sauvages qui seront bientôt disparues ou éteintes. Les « espèces menacées » sont les espèces sauvages qui deviendront probablement des espèces en voie de disparition si aucune mesure n'est prise afin d'inverser les facteurs menant à leur disparition ou à leur extinction. Les « espèces préoccupantes » représentent les espèces sauvages en raison d'un ensemble de caractéristiques biologiques et de menaces cernées.

Évaluation de l'expérience des visiteurs : Un outil de diagnostic et de planification flexible qui aide les gestionnaires et les employés à évaluer, à comprendre et à améliorer l'organisation de l'expérience des visiteurs aux parcs nationaux, aux lieux historiques nationaux et aux aires marines nationales de conservation. Elle évalue l'état actuel de l'expérience des visiteurs offerte du point de vue des attentes et des besoins des visiteurs et mène ultimement à un plan d'action.

Expérience des visiteurs : La somme des interactions personnelles d'un visiteur avec des lieux patrimoniaux et des personnes qui éveillent ses sens, touchent ses émotions, stimulent son esprit et l'aident à créer un lien et un sentiment d'attachement envers ces endroits.

Habitat essentiel : L'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard des espèces.

Intégrité écologique : Concernant un parc, un état déterminé comme étant caractéristique de sa région naturelle et qui perdurera probablement, y compris des composantes abiotiques et la composition et l'abondance d'espèces et de communautés biologiques indigènes, les taux de changement et les processus de soutien.

Intervenant : Une personne ou une organisation qui s'intéresse au parc national du Canada Pukaskwa. Les organisations peuvent comprendre des organisations gouvernementales et non gouvernementales, commerciales et à but lucratif ou non lucratif.

Loi sur les espèces en péril (LEP) : Un engagement clé du gouvernement fédéral visant à empêcher l'extinction de la vie sauvage et à assurer les mesures nécessaires à leur rétablissement. Elle offre une protection légale aux espèces sauvages et assure la conservation de leur diversité biologique.

Marché cible : Un segment de marché est un groupe de particuliers qui se ressemblent et qui ont quelque chose d'important en commun, tel que des besoins, des désirs et/ou des caractéristiques. Les segments de marché prioritaires et activement recherchés sont les marchés cibles.

Norme de services : Une promesse faite aux visiteurs de Parcs Canada qui définit le niveau de service auquel ils peuvent s'attendre dans divers secteurs, tels que les interactions avec le personnel de Parcs Canada ou l'entretien des biens. Les normes de services sont également utilisées afin de surveiller le rendement d'une organisation.

Objectif : Établi afin de faciliter l'évaluation des progrès réalisés et l'établissement de rapports à leur sujet.

Partenaire : Une organisation qui se trouve dans une relation de travail avec Parcs Canada. La relation de travail repose sur un avantage mutuel et sur une entente claire qui établit les buts et les objectifs communs, de même que les dispositions de l'entente. Les partenaires peuvent provenir d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et de secteurs à but lucratif et non lucratif.

Programme d'information sur les visiteurs : Un programme qui fournit des renseignements à Parcs Canada concernant le fonctionnement des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation. Le programme a été conçu afin de recueillir des renseignements sur divers indicateurs liés au rendement et aux services nécessaires à une planification efficace des opérations et de la gestion. Certains renseignements recueillis sont liés, entre autres, à la satisfaction, aux données démographiques, à la planification des déplacements des visiteurs ainsi qu'à leur compréhension du site ou du parc et à leurs besoins particuliers en matière de renseignements sur le site ou le parc.

Quotient explorateur : Un outil facilitant la détermination des besoins, des intérêts et des attentes des visiteurs selon leurs valeurs personnelles et leurs motifs de déplacement (http://www.pc.gc.ca/voyage-travel/qe-eq/qe-eq_f.asp).

Rapport sur l'état du parc : Un rapport qui offre un résumé de l'état actuel d'un parc national, de lieux historiques nationaux ou d'une aire marine nationale de conservation et évalue le rendement relativement à l'atteinte des objectifs établis pour les indicateurs associés au mandat de l'Agence.

Rapprochement avec le parc : Tient compte de la pertinence et de l'importance des lieux patrimoniaux pour les Canadiens. Le concept renvoie à l'attachement émotionnel, intellectuel et spirituel des Canadiens et des visiteurs envers nos lieux naturels et culturels.

Ressource culturelle : Un travail humain ou un endroit qui fournit une preuve d'activité humaine ou comporte une signification spirituelle ou culturelle et que l'on a désigné comme ayant une valeur historique.

Science citoyenne : Projets ou programmes de travaux scientifiques dans le cadre desquels des bénévoles, dont bon nombre n'ont pas suivi de formation scientifique officielle, participent à des tâches liées à la recherche.

Sciences sociales : Une discipline consacrée à la compréhension de la société, des gens et de leurs relations avec leurs environnements. Elle est centrée sur les gens et fait appel à des théories et à des méthodes sociales afin de comprendre le comportement humain – leurs préférences, leurs décisions, leurs intentions et leurs actions – et, plus important encore, les facteurs sous-jacents de leur comportement – leurs perceptions, croyances, attitudes, motivations et valeurs – ainsi que les circonstances sociales et culturelles qui éclairent, influencent et modifient les facteurs des comportements dans différents contextes afin de prédire et/ou de modifier ce comportement.

Sites écologiquement et culturellement fragiles : Site nécessitant une gestion particulière en raison de la nature fragile des ressources environnementales ou culturelles qui s’y trouvent. Des lignes directrices relatives à la protection et au fonctionnement de ces sites peuvent être requises.

Stratégie fédérale de développement durable : Une stratégie déposée au Parlement en octobre 2010 qui établit les objectifs pour les ministères et les organismes visant à réduire l’empreinte gouvernementale dans les secteurs tels que les immeubles, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets électroniques et papiers et l’approvisionnement.

Stratégie principale : Expression concrète de l’énoncé de la vision qui fournit des directives pour l’ensemble du lieu patrimonial. Une stratégie principale doit offrir un aperçu clair de la façon dont l’endroit protégé sera géré et dont les éléments du mandat seront réalisés en s’appuyant les uns les autres.

Unité de gestion : Une division administrative élaborée par Parcs Canada et combinant la gestion et l’administration d’un ou plusieurs parcs nationaux, lieux historiques nationaux, aires marine de conservation ou canaux historiques. .

Vision : Une image passionnée, inspirante et unique du lieu patrimonial pour le futur que l’on souhaite. Elle doit mettre en scène la relation intégrée entre les composantes du mandat et être préparée en faisant participer le public, les Premières nations, les Métis, les intervenants et les partenaires.